

GROUPE HOTELLERIE, TOURISME & THERMALISME

**ENTREPRISE DE GESTION HOTELIERE CHAINE EL-AURASSI
SOCIETE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE : 1.500.000.000 DA**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'EXERCICE
CLOS AU 30 JUIN 2025**

NOVEMBRE 2025

Siège Social : 02 Bd FRANTZ FANON 16004 – LES TAGARINS ALGER

SOMMAIRE

1/- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE CHAINE EL-AURASSI

- 1-1/ Historique de l'unité EL-Aurassi
- 1-2/ Organigramme unité EL-Aurassi & unités du Sud
- 1-3/ Réglementation
- 1-4/ Caractéristiques essentielles de l'activité
- 1-5/ Les procédures de gestion
- 1-6/ L'audit interne

2/- CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LISTE DES CADRES DIRIGEANTS

- 2-1/ Composition du Conseil d'Administration à fin juin 2025
- 2-2/ Les activités du Conseil d'Administration
- 2-3/ Liste des cadres dirigeants de la SPA EGH Chaîne El-Aurassi à fin juin 2025

3/- BILAN D'APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA CHAINE EGH EL-AURASSI DU 15 JUIN 2025

4/- PROGRAMME DE MODERNISATION DES UNITES

- 4-1/ Le programme de réhabilitation de l'entité EL-Aurassi
- 4-2/ Les immobilisations en cours des unités hôtelières de la Chaîne EL-Aurassi
- 4-3/ Le programme de modernisation des unités du Sud

5/- FAITS SAILLANTS ET ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE

- 5-1/ Faits saillants du premier semestre de l'exercice 2025
- 5-2/ Evaluation du processus d'application du Système Comptable Financier
- 5-3/ Etat d'application des notes, circulaires et orientations du Groupe HTT durant le premier semestre de l'exercice 2025
- 5-4/ Situation des offerts et gratuités au titre du premier semestre de l'exercice 2025
- 5-5/ Remarques, Observations et recommandations du Commissaire aux comptes
 - 1- Modification du Registre de commerce
 - 2- Organisation de l'Entreprise
 - 3- Suivi des recommandations formulées l'exercice précédent
 - 4- Observations sur le plan du Contrôle interne
 - 5- Activité de la cellule Audit Interne
 - 6- Gestion des inventaires des immobilisations
 - 7- La gestion des stocks
 - 8- Ecarts sur inventaire physique des stocks
 - 9- Gestion des créances
 - 10- L'assainissement des comptes de dettes et de créances des unités du Sud
 - 11- Compte 467 « Autres débiteurs »
 - 12- Gestion des Gratuités et offerts
 - 13- Gestion de la trésorerie
 - 14- Engagement hors bilan

5-6/ Examen des comptes du bilan arrêtés au 30/06/2025

5-6-1 L'Actif

5-6-1-1 Les actifs non courants

5-6-1-2 Les stocks

5-6-1-3 Les créances, emplois assimilés & disponibilités

5-6-2 Le Passif

5-6-2-1 Capitaux Propres

5-6-2-2 Les passifs non courants

5-6-2-3 Les passifs courants

5-7/ Présentation de la structure normalisée du bilan au 30/06/2025

5-8/ Les ratios de structure financière comparés 2023 à 2025

5-8-1 Ratio de financement permanent comparé 2023 à 2025

5-8-2 Ratio d'indépendance financière comparé 2023 à 2025

5-8-3 Ratio de liquidité de l'actif comparé 2023 à 2025

5-8-4 Ratio de solvabilité générale comparé 2023 à 2025

5-8-5 Le fonds de roulement

6/- Evolution de la situation économique et sociale durant le premier semestre de l'exercice 2025

6-1/ Les produits

6-1-1 Hébergement

6-1-2 Restauration

6-1-3 Divers

6-2/ Les charges

6-2-1 Les charges d'exploitation

6-2-2 Ratios de gestion

6-3/ Résultats

6-4/ Activité boursière

6-5/ Etat des frais de mission à l'étranger au titre du premier semestre de l'exercice 2025.

6-6/ Effectifs par catégorie socio-professionnelle durant le premier semestre 2025

6-7/ Les perspectives pour le deuxième semestre de l'exercice 2025

1) PRESENTATION DE L'ENTREPRISE « CHAINE EL-AURASSI »

L'Entreprise de Gestion Hôtelière « Chaîne El-Aurassi » est composée de quatre (04) unités hôtelières, dont trois (03) unités situées dans le sud-Est et le Sud-Ouest, unités rattachées depuis le 1er Janvier 2010 à l'EGH CHAINE EL-AURASSI, en exécution d'une résolution du Conseil des Participations de l'État prise en sa séance du 04 Octobre 2009.

Cette résolution a été entérinée sur le plan réglementaire et statutaire, par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI, tenue en sa séance du 14 Décembre 2009.

Il s'agit des unités hôtelières, le Rym de Béni-Abbès, El Mehri d'Ouargla, El-Boustène de Ménéa, auxquels s'ajoute l'hôtel El-Aurassi, qui constitue la principale entité, érigée également en unité hôtelière, faisant office de Direction Générale.

1.1. Historique de l'unité principale EL-Aurassi

Cet établissement classé cinq (05) étoiles, a été inauguré et ouvert à la clientèle le 2 Mai 1975, ayant fait partie du patrimoine des Entreprises Nationales SONATOUR, puis ALTOUR et enfin l'ONCC (Office National des Congrès et Conférences).

En 1983, à la faveur d'une restructuration organique, l'hôtel est érigé en Entreprise Socialiste.

Le 12 février 1991, l'hôtel change de statut juridique et passe en la forme d'une Entreprise Publique Economique, société par actions au capital social de 40 Millions de dinars.

Ce capital était matérialisé par 400 actions d'une valeur nominale de 100.000 DA chacune, et détenue initialement par :

Le Fonds de Participation Services :	40%
Le Fonds de Participation Industries Diverses :	30%
Le Fonds de Participation Construction :	30%

En application de l'ordonnance N° 95-25 relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les actions de l'hôtel ont été intégralement transférées au profit du Holding Public Services.

En 1995, dans un souci de renforcement de la capacité financière de l'hôtel, une augmentation du capital par incorporation de l'écart de réévaluation a été décidée par l'actionnaire unique, l'ex : Holding Public Services.

Cette recapitalisation interne a permis au capital social de passer de 40 Millions de dinars à 1,5 Milliards de dinars, par émission de 14.600 actions gratuites d'une valeur nominale de 100.000 DA au profit de l'ex : actionnaire unique, la Société de Gestion des Participations de l'Etat, Tourisme et Hôtellerie.

Une transformation juridique de cette société de gestion est intervenue en 2015, en la forme d'un Groupe hôtelier dénommé, « Groupe Hôtellerie Tourisme & Thermalisme », composé de quinze (15) filiales réparties à travers les régions du pays.

1.2. Organigramme unité EL-Aurassi & unité du Sud

1.2.1. Unité EL-Aurassi

L'entité principale El Aurassi, faisant office de Direction Générale de la chaîne est organisée en Société par actions au capital de : 1.500.000.000 DA détenu à 80% par l'Etat et 20% par les petits porteurs et institutionnels.

Siège social : 2 Bd Frantz-Fanon – Les Tagarins – Alger.

Direction Générale

- Secrétariat Direction Générale
- Audit Interne
- Cellule Informatique
- Bureau des Marchés
- Service hygiène et sécurité
- Contentieux
- Contrôle de gestion
- Foods & Beverages

Direction de l'Hébergement

- Conciergerie
- Business -Center
- Standard
- Réception
- Caisse – réception
- Etages
- Buanderie
- Fitness
- Bureau aéroport

Direction de la Restauration

- Restaurant "Les TAGARINS"
- Restaurant "DRIBA SHOP"
- Restaurant Algérien "DAQDAQ"
- Restaurant Italien "FIBONACCI"
- Barbecue
- Room Services
- Cuisine des Banquets
- Cuisine "Les TAGARINS"
- Cuisine "DAQDAQ"
- Cuisine "FIBONACCI"
- Cuisine "DRIBA Shop"
- Brigade Petit Déjeuner
- SEVENTY FIVE " Piano Bar".
- Bar "FIBONACCI"
- FOGGARA TEA

Direction Commerciale

- Structure chargée de la Mise en place

Direction du Personnel et des Moyens

- Sous-Direction du Personnel et des moyens
- Sce Gestion du personnel
- Sce Œuvres Sociales
- Formation Professionnelle & Apprentissage
- Parc Auto
- Salle des Archives

Direction des Finances et de la Comptabilité

- Sous-Direction Financière et Comptable
- Sce Comptabilité Générale
- Sce Trésorerie
- Sce Recouvrement & Facturation
- Cellule Contrôle
- Cellule Bourse.

Direction des Équipements et de la Maintenance

- Équipements
- Gestion Administrative des investissements
- Magasin / Équipements
- Maintenance
- Chaufferie
- Maçonnerie / peinture
- Électricité
- Plomberie
- Sonorisation
- Téléphone
- Tapisserie / Menuiserie
- Froid / électroménager
- Ascenseurs

Direction des Approvisionnements

- Structure Approvisionnements
- Sce gestion des communs
- Magasin techniques
- Magasin d'exploitations
- Magasin lingerie
- Magasin papeterie
- Sce économat general

1.2.2. Unités du sud :

A l'inverse de l'unité principale, qui disposant d'une très grande capacité hôtelière, d'un standing de haut niveau, nécessitant un personnel professionnel de qualité et des compétences dans le management, les unités du Sud, rattachées à l'EGH Chaîne EL-Aurassi, de par, leur capacité, leur classification, leur niveau d'activité, sans oublier les difficultés de recrutement d'un personnel qualifié dans la région, ces entités ont été toutes dotées de structures légères avec l'assistance soutenue de la Direction Générale, sur l'ensemble des volets visant l'activité dans son entièreté.

Ces unités disposent pour chacune d'elle des capacités hôtelières ci-après :

- **Unité El-Boustène (MENEA) :**

Hébergement :

- Nombre de chambres ; 60 Chambres dont 07 Suites
- Capacité lits : 120 Lits

- **Restauration :**

- Nombre de restaurant ; Un (01)
- Capacité couverts 120 couverts

- **Unité Rym (BENI-ABBES) :**

Hébergement :

- Nombre de chambres : 122 Chambres dont 07 Bungalows
- Capacité Lits : 244 Lits

Restauration :

- Nombre de restaurant ; Un (01)
- Capacité couverts : 172 Couverts

- **Unité Mehri (OUARGLA)**

Hébergement :

- Nombre de chambres 31 Chambres dont 07 Suites
- Capacité Lits : 62 Lits

Restauration :

- Nombre de restaurant : Un (01)
- Capacité Couverts : 124 Couverts

1.3. Règlements :

Le secteur du tourisme est régi par le décret exécutif N° 2000-46 du 1er Mars 2000, complété, définissant les établissements hôteliers et fixant leur organisation, leur fonctionnement ainsi que les modalités de leur exploitation et le décret exécutif N° 2000-130, modifié, du 11 juin 2000 fixant les normes et les conditions de classement en catégories des établissements hôteliers.

Le secteur du tourisme est régi également par le décret exécutif N°19-158 du 30 Avril 2019 définissant les établissements hôteliers et fixant les conditions et les modalités de leur exploitation, de leur classement et l'agrément de leur gérant.

1.4. Caractéristiques essentielles de l'activité :

L'unité principale EL-Aurassi a opté depuis sa création pour un mode d'organisation fonctionnel, les activités ont été découpées en des fonctions spécialisées, marquées par une forte différenciation.

Les activités de l'entité s'établissent comme suit :

- Hébergement
- Restauration
- Conférences / Réunions
- Equipements d'animation
- Autres prestations

L'établissement est doté d'une capacité technique assez importante, représentant une gamme assez large de prestations.

Ses moyens d'exploitation installés, dûment actualisés et mis à niveau aux standards internationaux, par suite des travaux de rénovation et de réhabilitation engagés en Novembre 2009 et réceptionnés en Mars 2012, sont repris par activité comme suit :

Hébergement :

- Nombre de chambres : 453
- Capacité : 604 lits

Restauration :

- Nombre : 04 Restaurants
- Restaurant "LES TAGARINS"
- Restaurant "DRIBA SHOP"
- Restaurant Italien "FIBONACCI"
- Restaurant Algérien "DAQDAQ"
- Barbecue dénommé "BRASERO"
- Capacité couverts : environ 1 000 Couverts.

Capacité Conférences / Meetings :

L'offre de base de l'unité principale EL-Aurassi porte sur l'organisation de congrès et conférences, grâce à sa position de leader, de par sa capacité en salles de réunions au nombre de huit (8) salles.

Toutes les salles sont équipées de nouveaux équipements en matière de sonorisation avec possibilités de traduction simultanée en huit langues.

L'unité principale EL-Aurassi dispose également d'un secrétariat technique pour les besoins des conférences. L'unité dispose d'un matériel audiovisuel de qualité, répondant à la demande de la clientèle.

Équipements d'Animation :

- Piscine
- Cinq (05) courts de tennis
- Night Club
- Fitness

Autres Prestations :

- Business Center : Envois de fax, travaux de secrétariat, Internet, Wifi dans les chambres et sur les espaces publics etc....
- Agence bancaire et change : CPA
- Compagnies aériennes : Air Algérie, Alitalia.
- Navette directe aéroport d'Alger
- Parking de 750 places
- Location de boutiques (Niveau D).
- Location de bureaux (Niveau C).
- Location de bureaux (Niveau A).

1.5 Les procédures de gestion :

Il convient de rappeler, que les procédures de gestion en place, relatives aux structures d'hébergement, d'approvisionnements, du commercial et du contrôle de l'exploitation avaient été évaluées, actualisées et validées par les responsables concernés avec l'implication de la cellule audit interne.

Ces procédures de gestion sont contenues dans un manuel dûment complété par les procédures des autres structures. Il s'agit de la restauration, des finances et de la comptabilité, des équipements et de la maintenance.

En ce qui concerne la normalisation du plan des comptes à l'échelle de la chaîne, dans l'esprit du référentiel au Système Comptable Financier sectoriel, il est à souligner, qu'une commission avait été créée en date du 04 Janvier 2022, chargée de l'élaboration du projet du plan comptable du Groupe HTT.

Cette commission constituée par les responsables financiers des filiales du groupe HTT, au nombre de quatre, présidée par la Directrice Financière et Comptable du Groupe avait pour mission d'élaborer :

- Le plan des comptes
- Les règles d'évaluation
- Les règles de fonctionnement des comptes
- Le guide d'imputation comptable

Les travaux de cette commission avaient été réactivés à l'issue d'une réunion tenue en date du 14 Novembre 2022. Un plan de travail avait été arrêté reprenant douze (12) projets de procédures à élaborer, portant pour l'essentiel sur :

- Le traitement comptable du linge, de la verrerie et vaisselle et des autres matériels d'exploitation.
- Les pertes de valeurs ou provisions pour dépréciations des créances.
- Le plan comptable sectoriel
- Les offerts et gratuités
- La clôture des comptes
- Le seuil de signification
- Les Amortissements
- Les cessions inter unités et bien d'autres points

Par décision N°021/PDG/25 du 05 Février 2025, il a été procédé une seconde fois à la modification de la composante de la commission créée initialement le 04 Février 2024, au niveau du Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme, en charge de la mise en œuvre du plan comptable sectoriel du tourisme, et ce, en exécution de la décision de Monsieur Le Ministre des Finances N°202 du 1^{er} Juin 2023, fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes adaptés au secteur du Tourisme.

Cette commission composée principalement de Directeurs Financiers et Comptables au nombre de huit (08) membres avec un secrétaire de séance, sous la présidence de Mr Le Directeur Financier et Comptable du Groupe HTT.

Elle avait pour ordre du jour de :

- Traiter les nouveautés apportées par le Système Comptable Financier adapté au secteur du Tourisme, en référence à la décision sus visée de Monsieur Le Ministre des Finances.
- Etudier une démarche à retenir pour l'élaboration du plan comptable à l'échelle du Groupe.
- Fixer un plan de travail pour la mise en place du nouveau plan comptable
- Etablir un plan de processus de sa mise en œuvre.

Des séances de travail ont été tenues au niveau du groupe HTT durant le 1^{er} semestre 2025 à l'effet de :

- Acheter les travaux réalisés par les sous-groupes de travail constitués pour l'élaboration du plan comptable adapté au secteur.
- Préparation des projets de schémas de fonctionnement des comptes.
- Recueil des observations des membres.
- Fixer un calendrier de mise en place du nouveau plan des comptes.
- Préparer un plan de répartition des travaux restants en termes de schémas de fonctionnement des comptes et les règles et méthodes d'évaluations.

1.6 L'Audit interne

La cellule d'audit interne a été mise en place à l'échelle de l'entreprise en 2000, à l'occasion de l'ouverture du capital de la société et de son introduction à la Bourse des Valeurs d'Alger. Depuis sa création, cette structure a connu un important taux de rotation du personnel, principalement en raison de la rareté des auditeurs qualifiés et des exigences élevées en matière de rémunération pour ce type de poste.

L'Effectif de la cellule se limite à un seul auditeur principal. Conformément à la huitième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 15 juin 2025, il est prévu de doter cette cellule des ressources humaines et des compétences nécessaires afin d'en assurer pleinement l'efficacité. Son renforcement, par le recrutement d'au moins deux auditeurs supplémentaires, est programmé avant la fin de l'exercice 2025.

Toutefois, à l'appui du programme annuel d'audit pour l'année 2024, dûment approuvé par le Conseil d'Administration en sa séance du 07 décembre 2023, la mission inscrite pour l'année 2024, portant sur l'assainissement des créances sur clients des unités Rym et Mehri, a été réalisée à concurrence de quatre-vingt (80)%. Les deux dossiers de ces unités nécessitent une actualisation par rapport aux données arrêtées au 31 décembre 2024, raison pour laquelle la poursuite de la mission a été différée au deuxième semestre de l'exercice 2025.

Concernant les écarts de stocks, toutes catégories confondues, et particulièrement ceux de l'hôtel El-Boustène, qui s'élevaient à 11,6 millions de dinars au 31 décembre 2023, ils sont passés à 5,4 millions de dinars au 31 décembre 2024, suite à la supervision de l'inventaire physique par l'auditeur principal. Les autres écarts restants seront suivis au cours de l'exercice 2025 parmi les missions de l'audit interne.

L'assainissement des comptes 232 « Immobilisations en cours » est passé 2,1 millions de dinars à 1,08 millions de dinars qui concerne l'unité El-Mehri et qui représente des erreurs constatées sur la situation n°04 de l'avenant n°02 et la situation n°04 de l'avenant n°03. Ces reliquats devront être traités par la direction des équipements et de la maintenance et le bureau d'études pour assainir définitivement cette situation.

2/- CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LISTE DES CADRES DIRIGEANTS

2-1/ Composition du Conseil d'Administration à fin juin 2025

À la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15 juin 2025, le Conseil d'Administration, réuni ultérieurement, a pris acte des résolutions adoptées par ladite Assemblée. La composition du Conseil d'Administration, incluant les membres de droit élus et dont les administrateurs ont pris acte en date du 26 février 2025, s'établit comme suit:

Président

Monsieur DERRADJI Wissam Nacim Abdeltif

Administrateurs

Messieurs :

- | | |
|--------------|--------------------------|
| • BELAYAT | Ahmed |
| • BENHAMOUDA | Hamza |
| • BENCHERIFA | Maamar |
| • OUBERRANE | Hacène |
| • GUESSOUM | Rabah |
| • LARBI | Abderrahmane |
| • SAHRI | Tahar |
| • GHARIB | Lounas (membre de droit) |
| • BENCHIHEB | Khaled (membre de droit) |

Commissaire aux comptes

Monsieur AZOUAOU Farid

2-2 Les activités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'entreprise a tenu au titre du premier semestre de l'exercice 2025 deux (02) séances au cours desquelles, il a eu à traiter un certain nombre de dossiers et à formuler des recommandations.

Ces dossiers ont porté sur les points ci-après :

1. Communication au sujet de l'installation du comité de participation de l'entreprise.
2. Clôture provisoire de l'exercice 2024.
3. Budget d'exploitation exercice 2025.
4. Budget d'investissement exercice 2025.
5. Procédure d'achats (seuils inférieurs aux appels d'offres).
6. Adoption du système de rémunération des cadres dirigeants des filiales du Groupe HTT.
7. Examen de la situation des pertes de valeurs à constituer sur les créances, débiteurs ville, débiteurs hôtel et chèques impayés, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
8. Examen de la situation des pertes de valeurs à constituer sur les stocks, toutes natures confondues, au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024.
9. Arrêté des états financiers de la Chaîne El-Aurassi au 31 Décembre 2024.
10. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration établi au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024.
11. Examen de la proposition des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH Chaîne El-Aurassi.
12. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH Chaîne El-Aurassi, appelée à statuer sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2024.
13. Examen de la proposition d'actualisation des seuils de la rémunération fixe nette mensuelle applicable aux Cadres Dirigeants au titre de l'exercice 2024.
14. Point de situation sur la rémunération des membres des commissions COPEO et CIM.
15. Divers points.

Enfin, à l'issue des séances du Conseil d'Administration au titre du premier semestre de l'exercice 2025, l'ensemble des résolutions adoptées et des remarques formulées ont été dûment prises en compte par l'entreprise.

2-3/ Liste des cadres dirigeants de la SPA EGH Chaîne El-Aurassi à fin juin 2025

Président Directeur Général

- DERRADJI Wissam Nacim Abdeltif

Directeur Financier et Comptable par intérim

- ATTAR Halim

Directeur de l'Hébergement

- TAFTICHT Fayçal

Directeur Commercial

- SAHRAOUI Abdelghani

Directeur de la Restauration par intérim

- SAHRAOUI Abdelghani

Directeur des Approvisionnements

- KAINNOU Kamel

Directeur du Personnel et des Moyens

- BOULARAS Habib

Directeur des Equipements et de la Maintenance par intérim

- BOUZIDI Lamine

3/- BILAN D'APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA CHAINE EL-AURASSI DU 15 JUIN 2025

En date du 15 Juin 2025, une Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a été tenue au siège de la SPA EGH CHAINE EL-AURASSI, convoquée par le Conseil d'Administration, à l'effet de délibérer sur les points suivants, inscrits à l'ordre du jour.

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024,
2. Examen des états financiers arrêtés de l'exercice clos au 31 décembre 2024,
3. Affectation des résultats de l'exercice 2024,
4. Rémunération des Administrateurs,
5. Honoraires du Commissaire aux Comptes,
6. Reconfiguration du Conseil d'Administration.
7. Divers.

N° d'Ordre	Résolutions	Etat d'exécution au 30 Juin 2025
1 ^{ère} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI : - Après présentation par le Président Directeur Général de son rapport de gestion ; - Après présentation par le Commissaire aux comptes de son rapport ; - Après avoir entendu les explications complémentaires exposées verbalement ; 1- Approuve les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 avec: - Un total net du bilan de : 10.269.159.611,52 DA - Un Résultat bénéficiaire net de : 400.425.873,98 DA - Un réajustement du compte report à nouveau de : -397.103.660,56 DA 2- Donne quitus de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024. 3- Mande le Conseil d'Administration à l'effet de prendre en charge les remarques et les recommandations du Commissaire aux comptes.	<u>Appliquée</u>
2 ^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI, décide d'affecter le résultat bénéficiaire net de l'exercice 2024 d'un montant de 400.425.873,98 DA au compte « report à nouveau ».	<u>Appliquée</u>
3 ^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI : - Arrête le taux, de la partie variable de l'exercice 2024, du cadre Dirigeant Principal de la société, à quatre-vingt-dix (90) %. Les sommes déjà perçues seront déduits du montant global de la partie variable. - Arrête le taux, de la partie variable de l'exercice 2024, des cadres Dirigeants de la société, à soixante (60) %. Les avances déjà perçues seront déduits du montant global de la partie variable.	<u>Appliquée</u>
4 ^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL-AURASSI, ayant constaté l'importance des créances de la société durant l'exercice 2024: - Réitère sa résolution n°06 adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire de relative à l'exercice 2023, et mande, à nouveau, le Conseil d'Administration à l'effet d'accorder une attention particulière aux créances de la société et de prendre, toutes les mesures administratives et judiciaires qui s'imposent pour le recouvrement de ces créances. - Mande le Conseil d'Administration, à l'effet de veiller à la mise en place des procédures, ou l'adaptation des procédures existantes, afin d'assurer à ce que le paiement au comptant soit la règle générale au niveau de la société. Un rapport périodique sur les mesures prises et l'avancement du recouvrement de ces créances doit être communiqué au Conseil d'Administration lors de chaque réunion.	<u>Appliquée</u> <u>Actualisation des procédures en cours</u>
5 ^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI mande le Conseil d'Administration à l'effet d'accorder une attention particulière aux offerts et gratuités notamment au niveau des unités ayant affiché un déficit. Ces offerts et gratuités doivent être exclusivement destinées à des fins commerciales. Une procédure relative aux offerts et gratuités doit être mise en place, accompagnée d'un suivi rigoureux pour garantir le respect strict de cette procédure.	<u>Appliquée</u> <u>Actualisation des procédures en cours</u>

6^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI mande le Conseil d'Administration de porter la plus grande attention aux notes et aux instructions émises par le Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme notamment celles encadrant le fonctionnement du Conseil d'Administration, la désignation des cadres dirigeants et leurs rémunérations ainsi que le recrutement et le redéploiement du personnel.	<u>Appliquée</u>
7^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI ayant constaté l'importance des écarts d'inventaire, mande le Conseil D'Administration à l'effet d'apporter les éclaircissements et justificatifs concernant les écarts enregistrés au niveau des stocks, de situer les responsabilités et de prendre les mesures administratives et règlementaires qui s'imposent.	<u>En cours d'application</u>
8^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de Spa EGH CHAINE EL AURASSI mande le conseil d'administration à l'effet de garantir l'efficacité de la structure d'audit interne en veillant à la doter en ressources et compétences nécessaires et en s'assurant que le programme annuel d'audit, approuvé par le Conseil d'Administration avant le début de chaque exercice, englobe les principaux risques auxquels l'entreprise est confrontée.	<u>En cours d'application</u>
9^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de Spa EGH CHAINE EL AURASSI mande le Conseil d'Administration à l'effet d'examiner l'organisation interne de la société et de prévoir l'actualisation de l'organigramme tout en dotant les postes vacants des profils et compétences adéquats.	<u>En cours d'application</u>
10^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de Spa EGH CHAINE EL AURASSI mande le Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une analyse approfondie de la situation des unités du sud afin : 1. D'évaluer l'état des différentes unités. 2. D'identifier les causes de la non atteinte des objectifs au niveau de ces unités, 3. De mettre en place un plan de redressement adapté à chaque unité, 4. De suivre et d'évaluer régulièrement l'activité de ces unités à travers des évaluations trimestrielles.	<u>En cours d'application</u>
11^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI mande le Conseil d'Administration à l'effet de procéder au règlement des honoraires du Commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 2024, déduction faite des sommes déjà versées et ce, conformément à la convention conclue entre la société et le commissaire aux comptes dans le cadre de sa mission légale de vérification et de certification des comptes de la société.	<u>Appliquée</u>
12^{ème} Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI prend acte de la tenue de deux réunions supplémentaires du Conseil d'Administration durant l'exercice 2024 et autorise, à titre de régularisation, leurs comptabilisations en tant que charges d'exploitation.	<u>Appliquée</u>

13ème Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI : 1. Décide de mettre fin, à sa demande, au mandat d'Administrateur exercé à la Spa EGH CHAINE EL AURASSI, par Monsieur AIT HABOUCHE Smail et de le remplacer par Monsieur SAHRI Tahar, pour la durée restante de son mandat. 2. Décide de désigner, Monsieur GUESSOUM Rabah, en qualité d'administrateur, représentant du Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme, pour un mandat de trois (03) années à compter de ce Jour. 3. Prend acte de la nouvelle composition du Conseil d'Administration de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI qui se présente comme suit : - M.DERRADJI Wissem Abdeltif, Président - M.BENHAMOUDA Hamza, Administrateur, - M.SAHRI Tahar, Administrateur, - M.GUESSOUM Rabah, Administrateur, - M.BELAYAT Ahmed, Administrateur, - M.LARBI Abderrahmane, Administrateur, - M.BENCHERIFA Maamer, Administrateur, - M.OUBERRANE Hacene, Administrateur.	<u>Appliquée</u>
14ème Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI alloue aux membres du Conseil d'Administration une somme fixée à trente mille (30.000,00) DA, net, par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration au titre des jetons de présence. Les jetons de présence ne sont dus que pour les présences effectives aux réunions du Conseil d'Administration. Une provision annuelle correspondant au paiement des jetons de présence de six (06) réunions du Conseil d'Administration sera portée aux charges d'exploitation de l'entreprise. Les frais exposés à l'occasion de toutes les réunions du Conseil d'Administration (transport, restauration, hébergement, etc...) sont supportés ou remboursés par l'entreprise. A titre exceptionnel, ce nombre peut être dépassé, à charge pour le Conseil d'Administration de donner les justifications nécessaires à l'Assemblée Générale.	<u>Appliquée</u>
15ème Résolution	L'Assemblée Générale Ordinaire de la Spa EGH CHAINE EL AURASSI donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'accomplir les formalités légales et réglementaires notamment le dépôt dans un délai de 30 jours des comptes sociaux et du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire au Centre National du Registre de Commerce, chargé des publicités réglementaires obligatoires.	<u>Appliquée</u>

• Bilan d'Application des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En exécution de la première résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, le Gestionnaire Salarié Principal a rendu destinataire l'équipe dirigeante, suivant email envoyé le 16 Juin 2025, d'un exemplaire du rapport du commissaire aux comptes, portant sur sa mission légale de vérification et de certification des comptes de l'exercice 2024, accompagné d'un exemplaire du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 15 juin 2025, et ce, à l'effet de prendre en charge sur l'exercice 2025, chacun en ce qui le concerne, les observations et les recommandations contenues dans le rapport du commissaire aux comptes.

Les principales résolutions objets de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ont été mises en œuvre par le Conseil d'Administration en date du 28 Aout 2025.

4.1 Le programme de réhabilitation de l'entité EL-Aurassi:

Le programme de rénovation et de réhabilitation de l'hôtel EL-Aurassi a été exécuté et réalisé, conformément aux résolutions du Conseil des Participations de l'Etat prises, notamment durant l'année 2009.

Ces résolutions ont été entérinées par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et par le Conseil d'Administrations de l'Entreprise. Les travaux de rénovations ont été sanctionnés par des procès-verbaux de réceptions provisoires et définitives à l'exception de l'unité Rym, uniquement

Sur le plan financier, il subsiste à la date du 30 juin 2025, un montant de 162.096,04€, non réglé au Groupement KEF (Turquie), conditionné par la production d'une attestation de transfert délivrée par l'Administration Fiscale, auquel s'ajoute une retenue de garantie opérée sur la situation N°01 de l'avenant N°10, d'un montant de 28.150,87€, Il est à noter que la dette envers ce fournisseur a été actualisée selon le taux de change en vigueur à la clôture du de l'exercice 2024. L'apurement définitif de cette situation est prévu avant la fin de l'exercice 2025, avec actualisation selon le taux de change bancaire, en corrélation avec les opérations comptabilisées au compte 467.

4.2 Les immobilisations en cours relative aux travaux de rénovation des unités hôtelières de la Chaîne EL-Aurassi

A la date du 30 juin 2025, le compte des immobilisations en cours, à l'échelle de l'entité EL-Aurassi, a connu, avec la prise en charge des remarques et observations émises par le Commissaire aux Comptes, une opération de régularisation, opérée pour 1,05 Millions de DA, représentant l'acquisition d'une nouvelle version du logiciel KILIO, incluant des terminaux de pointage destinés à l'optimisation de la gestion des ressources humaines de l'unité hôtelière EL-Aurassi.

Ce compte affiche actuellement un solde de 1,08 millions de DA, correspondant à des travaux réalisés entre 2014 et 2015 au niveau de l'unité hôtelière Mehri, pour lesquels le compte de l'entreprise ETBG ABDI devrait être assaini après la réception définitive. La régularisation comptable de ce reliquat sera effectuée dès réception du rapport de la direction des équipements et de la maintenance prévu avant la clôture de l'exercice 2025.

4.3 Le programme de modernisation des unités du Sud :

Il s'agit d'un programme de modernisation visant les **trois (03) unités** du sud relevant de la Chaîne EL-Aurassi, dont le montant de l'enveloppe financière est de **1.938,2 Millions de DA**. Cette enveloppe avait été répartie initialement comme suit :

- Unité El Boustène de Ménée 563,6 Millions de DA
- Unité El Mehri d'Ouargla 744,6 Millions de DA
- Unité Rym de Béni-Abbés 630,0 Millions de DA

Il est rappelé, que cette enveloppe avait fait l'objet d'un réaménagement de rubriques en date du 11 Septembre 2019, matérialisé par un avenant N°02 conclu avec le Trésor Public.

Il subsistait sur cette enveloppe un reliquat non utilisé d'un montant de **340,7 Millions de DA**, qui est déduit de l'enveloppe initiale. Un avenant modificatif est signé entre les parties le 16 juin 2025 et prévoit un différé de deux **(02) ans** et une durée de remboursement portée à **10 ans** pour un montant déduit de l'enveloppe non consommée et du remboursement effectué de **144,5 millions de dinars**, ce qui porte la dette à **823 millions de dinars**, sans intérêts intercalaires.

Cet avenant s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale engagée par le Groupe HTT, auprès des services de la Direction Générale du Trésor.

Pour l'unité El-Mehri d'Ouargla, les travaux de modernisation et de rénovation ont porté sur la reprise des désordres relevés, à l'appui d'une expertise diligentée par l'entreprise, portant sur l'aile Pouillon rénovée par la Direction du Tourisme de la wilaya d'Ouargla.

En ce qui concerne, l'opération de rénovation et de modernisation de l'unité Rym de Béni-Abbés, les travaux ont été lancés par **la société Portugaise VIAMEC** le 24 Mai 2016.

Le montant du contrat de base et de ses avenants successifs est de 11.393.520,71€ dont 5.786.215,86€ sont payables en dinars au cours de 126,00 DA, soit un montant de 729.063.198,36 DA.

Les couts engagés et payés se sont élevés à **1.426,3 Millions de DA dont 830,6 Millions de DA** financés sur les fonds propres de l'Entreprise.

Il subsiste sur l'enveloppe octroyée par le CPA d'un montant de **622 Millions de DA**, un reliquat restant de **26,3 Millions de DA**.

La réception provisoire des travaux et fournitures a été prononcée le 30 Juin 2019, laissant apparaître jusqu'à ce jour des réserves, que l'entreprise de réalisation n'a pu lever, malgré nos multitudes échanges de courriers.

Devant une absence caractérisée de réactivité, le Maitre de l'Ouvrage a été contraint de cesser tout paiement et d'user de la mise en jeu de la garantie de bonne exécution d'un montant de 569.676,04€ introduite le 15 Juin 2020 et concrétisée le 31 Décembre 2020.

Depuis, le litige opposant les deux parties a été porté devant les instances judiciaires, sachant, que la partie adverse a été déboutée de son action, portant sur la restitution du montant de la caution de bonne exécution, de 569.676,04€, par jugement notifié le 25 Février 2024.

5/- FAITS SAILLANTS ET ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE

5-1 Faits saillants du premier semestre de l'exercice 2025:

L'activité du premier semestre de l'exercice 2025 et son évolution sont parfaitement relatées à travers les indicateurs de gestion ci-après :

- Le chiffre d'affaires global : +15,43% comparativement au 1^{er} semestre 2024.
- Le chiffre d'affaires chambre : +22,78% comparativement au 1^{er} semestre 2024.
- Le chiffre d'affaires restaurants : +11,79% comparativement au 1^{er} semestre 2024.
- Valeur Ajoutée : +18,85% comparativement au 1^{er} semestre 2024.
- Excédent brut d'exploitation : +42,90% comparativement au 1^{er} semestre 2024.
- Le résultat net bénéficiaire de l'exercice : 220,47 Millions de DA.
- Cotation du cours du titre El Aurassi : -6,25%
- Fluctuation du cours par rapport au prix d'émission : -6,25%

Le premier semestre de l'exercice 2025 a été marqué par cinq événements suivants :

1. En matière de chiffre d'affaires :

- ✓ **Le 12 avril 2025** : Organisation du rassemblement du Barreau d'Alger, ayant réuni plus de **1 600 avocats**.
- ✓ **Du 23 au 26 avril 2025** : Tenue d'un congrès international de rhumatologie, rassemblant des participants du domaine médical venus de divers pays.

2. En matière de communication et de retombées médiatiques :

- ✓ **Le 11 et 12 avril 2025** : Organisation du **Festival du Couscous**, ayant bénéficié d'une **large couverture médiatique nationale et internationale**.
- ✓ **Le 29 avril 2025** : Tenue de la **cérémonie officielle de lancement de la technologie WIFI 7** en Algérie et en Afrique dont a bénéficié l'hôtel El Aurassi.

5.2 Evaluation du processus d'application du Système Comptable Financier :

Dans le cadre de la loi N°07-11 du 25 Novembre 2007, portant Système Comptable Financier et les textes réglementaires pris en la matière, notamment l'arrêté du 26 Juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes, des travaux ont été engagés et réalisés par l'entreprise.

5.3 Etat d'application des notes, circulaires et orientations du Groupe HTT durant le premier semestre de l'exercice 2025

L'ensemble des notes, circulaires, orientations ainsi que les différents canevas transmis par le Groupe HTT au cours du premier semestre de l'exercice 2025 ont été examinés, traités et suivis conformément aux instructions reçues. La majorité des correspondances portaient notamment sur le programme de réhabilitation et de modernisation, le bilan de la saison saharienne, les tableaux de bord d'activités mensuelles, l'évaluation trimestrielle ainsi que la situation de l'endettement bancaire et trésor.

5.4 Situation des offerts et gratuités au titre du premier semestre de l'exercice 2025

Les offerts et gratuités relatifs au premier semestre de l'exercice 2025, comprennent notamment le cout de restauration pris en charge pour les cadres dirigeants, conformément aux dispositions prévues dans les contrats les liant au Gestionnaire Salarié Principal.

S'y ajoutent les gratuités accordées à la clientèle de l'établissement, telles que les corbeilles de fruits destinées aux délégations officielles, ainsi que certains petits déjeuners.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a eu également bénéficié d'un déjeuner le jour de l'assemblée, le 15 juin 2025, offert aux actionnaires présents.

Le coût total de ces offerts et gratuités représente **0,26 %** du chiffre d'affaires global de la Chaîne.

5.5 Remarques, Observations et recommandations du Commissaire aux comptes.

- 1) Modification du registre de commerce :** À la suite de la reconfiguration du Conseil d'administration, les administrateurs ont été priés de fournir, chacun en ce qui le concerne, un extrait d'acte de naissance ainsi qu'une copie de leur carte d'identité nationale, documents requis pour la mise à jour du registre de commerce.

Dans ce cadre, les services de l'EGH Chaîne El-Aurassi se sont rendus au centre national du registre de commerce à Alger afin de s'informer sur les exigences relatives à cette mise à jour. Il leur a été précisé que les procès-verbaux des assemblées générales, ainsi que ceux du Conseil d'administration de la SPA EGH Chaîne El-Aurassi, tenus au cours de l'exercice 2025 — notamment ceux portant fin de mandat ou élection de nouveaux administrateurs représentant les petits porteurs et les institutionnels — doivent faire l'objet d'une traduction en langue arabe.

Les traductions y relatives ont été effectuées et déposées par le notaire au niveau du centre de registre de commerce d'Alger. La mise à jour des statuts est en cours de réalisation.

2) Organisation de l'Entreprise : La réorganisation de l'entité principale, et par conséquent celle de sa filiale, reste à l'ordre du jour. Ce projet a été reporté au second semestre de l'exercice 2025, période au cours de laquelle il sera étudié en concertation avec le groupe HTT, en tenant compte des orientations stratégiques définies.

3) Suivi des recommandations formulées l'exercice précédent : Comme indiqué dans le rapport du commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 2024, la prise en charge des observations et des recommandations du commissaire aux comptes précédentes, ont été prises en charge partiellement, cette opération se poursuivra, jusqu'à leur prise en charge totale.

4) Observations sur le plan du contrôle interne : L'analyse du système de contrôle interne, telle que présentée dans le rapport du commissaire aux comptes, a mis en évidence à la fois des points forts et certaines insuffisances que l'entreprise s'engage à corriger. Les principales recommandations portent sur les axes suivants :

- **Actualisation de l'organisation interne** conformément à la résolution n°06 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2009, il est recommandé de mettre à jour le schéma organisationnel. Cette résolution stipule que la société par actions "Entreprise de Gestion Hôtelière El-Aurassi" adopte désormais la dénomination "Entreprise de Gestion Hôtelière", englobant les unités suivantes :
 - Hôtel El-Aurassi (Alger)
 - Hôtel El Boustène (Ménéea)
 - Hôtel Mehri (Ouargla)
 - Hôtel Rym (Béni-Abbès)

Ce point a été soumis au Conseil d'Administration, accompagné d'un argumentaire étayé, dans le cadre de la réorganisation suggérée par le commissaire aux comptes.

- **Procédures de gestion :** Les procédures de gestion ont été regroupées dans un manuel, conformément aux recommandations du commissaire aux comptes, permettant une meilleure structuration des pratiques internes.
- **Procédures comptables et de clôture :** Ces deux volets font actuellement l'objet de travaux confiés à une commission mise en place au niveau du Groupe HTT. Bien qu'elles ne soient pas encore formalisées par écrit, à l'exception de la procédure de passation des marchés applicable au groupe HTT et ses filiales (EGT&EGH), ces procédures sont correctement appliquées dans la pratique, conformément aux principes comptables fondamentaux.

- **Validation des écritures comptables :** Des règles internes, en vigueur depuis de nombreuses années, imposent que toute écriture comptable soit validée par une personne habilitée et accompagnée de pièces justificatives.

À cet effet, la direction financière et comptable a adressé un courrier à l'ensemble des comptables des unités de la filiale, réaffirmant l'importance de cette exigence et la nécessité de son respect rigoureux.

- **Utilisation du logiciel Sage :** Le progiciel Sage, largement déployé dans les grandes entreprises nationales et internationales, est en usage au sein de l'établissement depuis l'époque du PCN et reste pleinement fonctionnel sous le régime du SCF. Il offre de nombreuses possibilités d'édition, adaptées aux besoins des utilisateurs. Les éventuelles lacunes ou incompréhensions relevées peuvent être aisément corrigées en coordination avec les organes de contrôle externe.

5) Activité de la cellule Audit Interne : Indépendamment du volet lié au renforcement des effectifs — point abordé précédemment dans le cadre de la 4^e résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 21 mai 2024 — le Commissaire aux Comptes avait souligné la nécessité d'établir une cartographie des risques potentiels. Bien que cette action ait été annoncée comme en cours d'élaboration au premier semestre 2024, sa mise en œuvre reste à engager. Elle demeure une priorité à inscrire dans le plan d'actions 2025 afin de renforcer le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques au sein du groupe.

6) Gestion des inventaires des immobilisations : Les écarts d'inventaire relevés et mentionnés à la fois dans le rapport du Commissaire aux comptes et dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, feront l'objet d'un traitement et d'un assainissement, dès finalisation de l'inventaire annuel de l'exercice 2025.

1- L'unité El-Aurassi :

L'écart de 3.423.987,71 DA, constaté au 31 décembre 2023, a été réduit à 504 134,78 DA, suite à l'identification des biens lors de l'opération d'inventaire annuelle de l'année 2024. Parmi ces biens, un montant de 105.894,73 DA, relatif à divers matériels, a été confirmé par la structure concernée. Ce montant sera soumis aux membres du Conseil d'Administration pour son assainissement.

2- L'unité El-Boustène :

Il subsiste qu'à la clôture de l'exercice 2024 l'écart de 59 525,68 DA relatif à une dizaine d'articles non justifiés, tel que constaté dans le procès-verbal de la commission d'inventaire établi en 2023. Par ailleurs, des écarts plus anciens, antérieurs à l'exercice 2023, demeurent non régularisés. Ils portent sur un montant brut, totalement amorti, de 78 565 523,96 DA, correspondant à des différences relevées entre les données comptables arrêtées au 31 décembre 2023 et le fichier des immobilisations mis à jour au 31 décembre 2023.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté au 31 décembre 2023 avait recommandé de recourir à une expertise externe, appuyée par un inventaire physique, pour permettre l'assainissement de cet écart. Cette orientation est prise en charge sur le second semestre de l'exercice 2025. Une consultation a été lancée, et un sous-traitant a été choisi avec un délais de remise des rapports d'inventaires avant la fin de l'année 2025

3- L'unité El-Mehri :

À l'issue de la clôture de l'exercice 2023, un écart de 2.347.578,13 DA avait été constaté lors de l'opération d'inventaire, se rapportant principalement à des appliques murales intérieures et des lampes de chevet pour un montant de 2.099.479,71 DA, ainsi qu'à des tables basses pour transats et des porte-serviettes pour un montant de 248.098,42 DA. Cet écart, persistant depuis 2019, n'a pas encore fait l'objet d'un traitement comptable. Une proposition d'assainissement sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le coût des travaux de réhabilitation de l'hôtel El-Mehri, réalisés par la Direction du Tourisme de la Wilaya d'Ouargla et s'élevant à 250.376.764,71 DA, demeure en attente de régularisation. Conformément aux orientations formulées dans le rapport de gestion arrêté au 31 décembre 2023, la Direction de l'unité a été appelée à prendre attache avec les services concernés de la Wilaya afin d'obtenir les copies des contrats et les états de travaux des différents intervenants. Ces documents sont indispensables à la réalisation d'un inventaire physique des biens livrés, en vue de leur enregistrement au fichier des immobilisations et du traitement comptable des éventuels écarts constatés.

Concernant l'ancienne aile démantelée ayant fait l'objet d'une vente aux enchères, son assainissement reste programmé, par le sous traitant choisi avant la fin de l'exercice 2025.

Enfin, une situation d'immobilisations non régularisées antérieures au 1er janvier 2016, pour un montant de 79.499.656,83 DA, intégrant des acquisitions réalisées entre 2010 et 2015, demeure également à traiter. Une expertise externe est à envisager pour permettre la régularisation de cette situation dans le respect des procédures comptables en vigueur.

4- L'unité Rym :

L'Opération d'inventaire prévue pour l'exercice 2023 n'a pas été réalisée, comme l'a souligné le Commissaire aux Comptes. Des mesures ont toutefois été prises pour y remédier en 2024. Un écart de 404.200,00 DA persiste entre le fichier des immobilisations et les comptes d'immobilisations, correspondant à des carreaux en céramique fournis par l'artisan CHIBANE Hamid, représentant une superficie de 78 m². La régularisation de cet écart sera effectuée par l'identification des biens concernés et la reprise des métrés par l'auditeur interne avant la fin de l'exercice 2025.

7) **La gestion des stocks :** Les remarques et les observations formulées par le Commissaire aux Comptes concernant la gestion des stocks, qu'il s'agisse de ceux en magasin ou en roulement, ainsi que de leur évaluation, ont été prises en charge par la commission recomposée, conformément à la décision du Groupe HTT N°200/PDG/2024 du 11 Septembre 2024, modifiée par décision N°021/PDG/25 du 05 Février 2025. Cette commission est chargée de mettre en œuvre le plan comptable sectoriel du tourisme, en application de la décision du Ministre des Finances N°202 du 1^{er} Juin 2023, fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers, ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes adaptées au secteur du tourisme.

8) **Ecarts sur inventaire physique des stocks :** Au 31 décembre 2024, les écarts constatés à l'échelle de la chaîne El-Aurassi s'élevaient à 41 044 525,75 DA, répartis comme suit :

- 35 628 090,09 DA pour l'hôtel El-Aurassi ;
- 74 069,47 DA pour l'hôtel El-Mehri ;
- 11 080 246,17 DA pour l'hôtel El-Boustène.

À la clôture du premier semestre de l'exercice 2025, les écarts sont restés inchangés pour toutes les unités hôtelières, à l'exception de l'unité hôtelière El boustène dont l'écart a été assaini par l'auditeur interne et ramené à 5 342 366,18 DA, soit une régularisation de 5 737 879,99 DA. Les écarts restant sont confirmé avec la prise en charge de l'inventaire annuel de l'exercice 2025.

9) **Gestion des créances :** Le Commissaire aux Comptes a formulé une remarque concernant les débiteurs hôtel, dont le solde s'élève à 25 491 473,43 DA, et qui ont entièrement été dépréciés. À la date du 30 juin 2025, la situation de ce compte n'a connu aucun changement. Ces créances nécessitent une démarche de traitement et de régularisation. À cet effet, un dossier d'assainissement sera soumis aux membres du Conseil d'Administration afin qu'ils se prononcent sur le caractère irrécouvrable de ces créances.

10) L'assainissement des comptes de dettes et de créances des unités du Sud:

Dans le cadre de l'assainissement des créances et des dettes inter-filiales, le Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme avait mis en place, dès l'année 2023, une procédure de rapprochement des comptes à l'appui de canevas, conduisant à la confirmation ou l'infirmerie des créances et des dettes inter filiales, dûment sanctionnée, par des procès-verbaux dressés et signés par les parties concernées.

Cette opération a été réalisée pour le premier semestre 2025, sous le contrôle de la Direction Financière et Comptable du Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme. Elle a donné des résultats probants, par la réduction des écarts et la maîtrise de la situation des dettes et des créances, qui sont insignifiantes.

11) Compte 467 « Autres débiteurs ». Ce compte, lié aux travaux de réhabilitation et de modernisation des entités relevant de la Chaîne, a également fait l'objet de remarques et d'observations de la part du Commissaire aux Comptes. Son assainissement et son apurement total, initialement différés, seront pris en charge avant la clôture de l'exercice 2025 par un cabinet d'expertise externe, après validation par les membres du Conseil d'Administration.

12) Gestion des Gratuités et offerts : La procédure écrite relative à la gestion des gratuités et des offerts, inscrite parmi les douze (12) projets confiés à la commission dédiée au sein du Groupe HTT, a effectivement connu une interruption à la suite du départ, en 2023, de la Directrice Financière du Groupe. Toutefois, nous tenons à préciser que les travaux ont depuis repris. Actuellement, la relance de l'élaboration de cette procédure est en cours, sous la supervision de la nouvelle équipe financière, et sa finalisation est prévue avant la clôture de l'exercice 2025.

13) Gestion de la trésorerie : Le Commissaire aux Comptes a relevé des écarts entre les soldes comptables et bancaires, principalement dus à la présence de chèques en circulation, de virements non identifiés, ainsi que de virements non encore reçus. Malgré les relances adressées à la banque principale, y compris au cours de l'année 2024, aucune réponse n'a été apportée à ce jour.

14) Engagement hors bilan : Le seul engagement hors bilan porté à la connaissance du commissaire aux comptes concerne l'hypothèque constituée dans le cadre de la demande de crédits d'investissement introduite auprès de notre banque partenaire, le CPA. Cette garantie a été mise en place pour le financement partiel du programme de rénovation de l'hôtel El-Aurassi. Cet engagement demeure en vigueur jusqu'à l'extinction totale du remboursement desdits crédits.

5.6 Examen des comptes du bilan arrêtés au 30 Juin 2025

Au 30 Juin 2025, le bilan cumulé totalise en actifs et passifs courants et non courants, un montant net de 10 617 190 837,65 DA contre 9 110 693 351,02 DA à fin juin 2024.

Il est enregistré une hausse de l'ordre de 16,54%

5.6.1 L'actif

Il convient de noter, que le Système Comptable Financier consacré par la loi N°07-11 du 25 Novembre 2007 et ses textes subséquents pris en la matière ont introduit de nouveaux concepts, s'inspirant des normes internationales IAS/IFRS.

Ainsi, les actifs sont constitués de ressources contrôlées par l'entité du fait d'événements passés, destinés à procurer à l'entité des avantages économiques futurs.

En effet, le contrôle d'un actif correspond au pouvoir d'obtenir les avantages économiques futurs procurés par cet actif.

Il est dans ce cadre distingué deux types d'actifs :

Les actifs non courants, sont ceux destinés à servir de façon durable l'activité de l'entité.

Sont classés dans cette catégorie, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immobilisations en cours, les immobilisations financières et l'écart d'acquisition ou goodwill.

Les actifs courants sont ceux, qui en raison de leur destination ou de leur nature n'ont pas cette vocation de durabilité.

Sont classés dans cette catégorie, les stocks et les encours, les créances, les emplois assimilés et les disponibilités et assimilés.

Avec la mise en place du Système Comptable Financier, l'entreprise avait retenu et maintenu, en référence aux dispositions légales, la valeur historique pour la valorisation de l'ensemble de ses immobilisations.

Comme elle a maintenu aussi le système linéaire pour la détermination des annuités d'amortissements.

Le recours à la méthode de l'approche par composants pour les immobilisations, utilisées initialement par l'entreprise, d'une manière partielle pour la seule rubrique bâtiments, et cela, avant même la mise en place du nouveau Système Comptable Financier.

Cette approche par composants avait été étendue progressivement depuis l'exercice 2014, aux autres catégories d'immobilisations.

Les durées d'utilité ont été également traitées pour la période considérée.

Par ailleurs, il convient de rappeler, qu'en exécution des dispositions contenues dans la loi de finances complémentaire pour 2009, l'entreprise avait, par résolution, du Conseil d'Administration, retenu le principe d'inscrire en charge d'exploitation, tout en assurant le suivi sur le plan physique, les immobilisations dont les prix unitaires sont inférieurs ou égaux à 30.000,00 DA.

La loi de finances pour l'année 2022 a porté cette limite à 60.000,00 DA, mais celle-ci n'a pas encore été appliquée au sein de l'entreprise. Elle fera l'objet d'une proposition au Conseil d'Administration, au courant de l'exercice 2025, pour son adoption.

5.6.1.1 Les Actifs non courants

La valeur brute des immobilisations cumulées inscrite au bilan arrêté au 30 juin 2025 s'élève à **15 605 307 408,63 DA**

Il s'agit de biens durables destinés au renouvellement et à l'accroissement de la capacité de production.

Ce montant se décompose comme suit :

• Immobilisations Incorporelles	79 402 328,90 DA
• Terrains :	544 678 397,50 DA
• Bâtiments et constructions	8 237 682 266,47 DA
• Autres immobilisations corporelles :	6 359 335 284,52 DA
• Immobilisation en concession	984.059,95 DA
• Immobilisations en cours :	1 079 775,00 DA
• <u>Immobilisations financières :</u>	264 791 862,98 DA
- Autres participations et créances rattachées	20 625 000,00 DA
- Autres titres immobilisés	94 000 000,00 DA
- Prêts et autres actifs non courants	150 166 862,98 DA
• Impôt différé actif	117 353 433,31 DA

Comparativement au premier semestre de l'exercice 2024, une diminution de 0,40 % a été enregistrée, soit un écart de -61 979 939,05 DA.

En outre, la souscription au capital social du Crédit Populaire d'Algérie, d'un nombre de **40.000 actions** aux prix d'émission de **2.300 DA l'action**, selon l'offre publique de vente ayant obtenu le **visa de la COSOB** sous le numéro **2024/01** du **08 Janvier 2024**, et ce, du **30 Janvier 2024 au 28 Février 2024**, soit une valeur nominale totale de **92.000.000 DA**. Cette souscription a été marquée par l'accord du Conseil d'Administration, dans la troisième résolution de la réunion tenue le 08 Février 2024, et entérinée par l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en sa séance du 15 juin 2025.

En ce qui concerne les opérations d'inventaire physique des immobilisations des unités rattachées à la filiale, au titre du premier semestre 2025, elles seront sous traitées conformément à la procédure en vigueur au sein de l'entreprise et en application des dispositions contenues dans l'article 14 de la loi N°07-11 du 25 Novembre 2007, portant Système Comptable Financier.

En ce qui concerne les travaux d'inventaire de l'unité El-Aurassi, ceux-ci vont être pris en charge par une commission présidée par le directeur de la maintenance et des équipements et vont débiter vers le quatrième trimestre de l'exercice 2025.

Sur les écarts négatif issus du rapprochement entre les données de l'inventaire physique lors du dernier inventaire de fin d'exercice 2024 et celles figurant dans les fichiers des immobilisations, un montant de 756 115,31 DA a été constaté dont 398 240,05 DA à maintenir, représentant principalement des chariots, des chaises, des socles, un mixeur portatif et un cuvier. Ces biens, enregistrés comme écart, feront l'objet d'une confirmation lors de l'inventaire physique de l'exercice 2025.

Quant aux écarts confirmés qui s'élèvent à 357 875,26 DA, dont 105 894,73 DA sont relatifs aux exercices 2021 à 2023. Ces derniers feront l'objet d'une proposition d'expurgation du bilan, soumise à l'approbation des membres du Conseil d'administration. Les écarts

spécifiques à l'exercice 2024, d'un montant de 251 980,53 DA, seront traités pour confirmation lors de l'inventaire de l'exercice 2025.

Pour ce qui est de l'opération d'inventaire menée par chacune des unités du Sud au titre de l'exercice 2024, qui s'est traduite par un écart relevé au niveau de l'unité EL-Boustène d'un montant de 2 756 771,63 DA, représentant une dizaine d'articles non expliqués et non justifiés et des écarts relevés au niveau de l'unité Mehri, qui se chiffrent à 2 333 989,90 DA, représentant des écarts restants de l'inventaire déjà confirmés antérieurement par le prestataire CORESI, celles-ci feront aussi l'objet d'une confirmation par le sous-traitant lors de l'inventaire de l'exercice 2025.

Indépendamment de cette situation, il subsiste d'autres écarts antérieurs à l'exercice 2025. Il s'agit des écarts ci-après :

- **Unité EL-Boustène** : D'un montant brut totalement amorti de 78 565 523,96 DA, il résulte de la différence entre les biens inscrits dans les comptes comptables antérieurement à la date du 31 Décembre 2013 et le fichier des immobilisations à la date du 30 juin 2025. L'assainissement de cet écart est à entreprendre par le sous-traitant à l'appui d'un inventaire physique de fin d'exercice 2025 à établir et au vu du rapport d'expertise, mission diligentée par l'entreprise, par suite du rattachement de cette entité à la filiale EL-Aurassi.
- **Unité Mehri** : D'un montant de 250 376 764,71 DA, il se rapporte au coût de l'opération de réhabilitation réalisée par la Direction du Tourisme de la Wilaya d'Ouargla, opération à assainir par le rapprochement des situations de travaux engagées par les services de la direction du Tourisme de la wilaya d'Ouargla. Les contrats conclus avec les fournisseurs ont été obtenus sans les situations payées et les décomptes générales définitifs. L'obtention des situations de travaux permet de décomposer et à prendre en charge les montants dans le fichier des immobilisations.

Quant à la partie relative à l'ancienne aile démantelée ayant fait l'objet d'une vente aux enchères, celle-ci nécessitera un assainissement qui sera entrepris aussi par un cabinet externe.

En dehors de cette situation, les immobilisations antérieures au 1^{er} Janvier 2016 d'un montant brut de 79 499 656,83 DA intégrant les acquisitions de 2010 à 2015 devront également être assainies, à l'appui d'un inventaire physique à entreprendre, permettant de dégager et d'analyser, les éventuels écarts qui pourraient être relevés.

- **Unité Rym** : Un écart subsiste toujours d'un montant de 404 200,00 DA, il représente des carreaux réalisés en céramique par l'artisan Chibane Hamid, de diverses couleurs et d'une surface de 78 M². Ces carreaux ont été confondus avec ceux réalisés par l'Entrepreneur VIAMEC (Portugal). Le métré de ces carreaux va être pris en charge par l'auditeur principal avant la fin de l'exercice 2025.

Les travaux et acquisitions des immobilisations au titre du premier semestre 2025 se résument pour l'essentiel à :

DESIGNATIONS	MONTANTS	TAUX
1- <u>Logiciels informatiques et assimilés</u> Logiciel de gestion du personnel	818 200,00	10,06%
2- <u>Installations technique, matériels et outils industriels</u> Equipements chambres ; équipements et matériels de restauration ; outillages de maintenance et autres matériels.	6 262 000,00	76,98%
3- <u>Autres Immobilisations Corporelles</u> Mobilier et Matériels de bureaux, matériels informatique, matériel d'impression et scanners, Matériel de sono et traduction et autres matériels.	1 054 638,73	12,96%
TOTAL	8 134 838,73	100,00%

5.6.1.2 Les stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP), en conformité avec les dispositions du Système Comptable Financier (SCF)

La valeur brute des stocks inscrite au bilan, s'élève à :

875 546 531,70 DA

Ce stock est ventilé comme suit :

Désignations	Montants
Stock Boissons alcoolisées	4 952 428,86
Stock Boissons non alcoolisées	1 604 236,24
Ecart sur stocks Boissons (ex: antérieurs)	32 731,84
Stock Denrées périssables	8 679 296,40
Stock Denrées stockables	4 437 956,75
Ecart sur stocks Denrées (ex : antérieurs)	635 383,44
Linges éponge, literie et restaurant	201 535 549,29
Linges éponge, literie et restaurant réformés	17 738 697,33
Rideaux	152 617 710,31
Habillement	4 186 881,38
Tissus	9 352 911,31
Coussins	15 492 564,35
Voilage	107 856 447,14
Verreries et Vaisselles	78 555 082,83
Matériels d'exploitations	48 042 779,93
Argenterie, bijouterie et artisanat	2 070 417,28
Droguerie et produits d'accueil	9 570 928,41
Stocks Matériel Technique	161 301 850,25
Stocks Parc Auto	634 752,10
Fournitures de bureau et imprimerie	4 992 145,16
Ecart sur stocks autres approvisionnements (exercices antérieurs)	40 409 142,30
Stock à l'extérieur	846 638,80
Total général	875 546 531,70

Au titre du premier semestre de l'exercice 2025, la valeur globale des stocks s'établit à **875 546 531,70 DA**, enregistrant une légère diminution de **0,78 %** par rapport à fin juin 2024.

Cette évolution témoigne d'une relative stabilité dans la gestion des approvisionnements et des flux de marchandises.

Il est entendu, que les écarts enregistrés sur les stocks devront être traités, analysés et assainis par les structures concernées des unités relevant de la Chaine, à la clôture des comptes de l'exercice 2025.

En parallèle, les stocks à l'extérieur, dont le montant total s'élève à 846 638,80 DA, se rapportent respectivement à l'entité EL-Aurassi pour un montant de 756 199,94 DA et à l'entité Rym pour un montant de 90 438,86 DA, ces stocks devront également être assainis.

5.6.1.3 Les créances, emplois assimilés & disponibilités

La masse brute cumulée des créances et emplois assimilés et disponibilités, inscrite au bilan s'élève à 4 450 333 458,53 DA, avec une hausse de l'ordre de 75,83%.

Ces créances s'établissent comme suit :

▪Créances &emplois assimilés dont	1 452 641 340,67 DA
- Clients et Comptes rattachés	1 113 256 408,26 DA
- Autres Débiteurs	171 490 526,62 DA
-Impôts et assimilés	157 894 405,79 DA
▪Disponibilités et assimilés	2 997 692 117,86 DA
-Trésorerie	2 997 692 117,86 DA

La fluctuation des créances et emplois assimilés a touché essentiellement les comptes ci-après :

DESIGNATION	EVOLUTION	
	Valeur BRUTS	%
Clients	270 492 158,42	+32,10%
Autres Débiteurs	24 653 784,52	+ 15,72 %
Impôts et assimilés	-11 007 843,97	-6,52 %
Autres actifs courants	0,00	-
Trésorerie	1 635 132 767,49	+120,00 %
TOTAL	1 919 270 866,46	75,83%

Les fluctuations les plus significatives portent sur quatre (04) comptes principaux, à savoir :

UN - Clients et assimilés :

Le portefeuille clients s'établit à **1 113,2 millions de dinars**, dont **149,0 millions de dinars** ont été provisionnés pour pertes de valeur. Ces provisions concernent principalement des créances détenues par les entités El Aurassi et Rym de Béni-Abbés.

À elles seules, ces créances représentent **90,6 %** du total des créances de la chaîne hôtelière. Celles enregistrées par l'hôtel Rym de Béni-Abbés atteignent **187 millions de dinars**, et concernent essentiellement des créances détenues sur la Wilaya de Béchar, dans le cadre d'une réquisition ordonnée en 2020 par Monsieur le Wali, durant la période de la pandémie COVID-19.

D'un point de vue global, le portefeuille clients affiche une hausse de **32,10%** à fin juin 2025, en lien avec une progression du chiffre d'affaires de plus de **15,43%** sur la période.

Cependant, malgré cette dynamique favorable, une part importante du portefeuille reste concentrée sur des créances vis-à-vis d'institutions publiques et de leurs démembrements. Les retards de paiement observés sont principalement imputables aux délais réglementaires de traitement des marchés publics, ce qui limite l'efficacité du recouvrement, en dépit des bonnes performances commerciales enregistrées.

Cette situation a entraîné une détérioration des délais moyens de règlement, passés de 151 jours à 254 jours. Afin d'y remédier, des actions renforcées de recouvrement sont prévues pour l'exercice 2026. L'objectif est double: réduire les délais de paiement et assainir progressivement le portefeuille clients. Ces mesures incluent un suivi renforcé des créances publiques, le recours accru aux démarches amiables, et, si nécessaire, l'engagement de procédures légales, dans le respect du cadre réglementaire en vigueur.

DEUX- Autres débiteurs :

La rubrique « **Autres débiteurs** » présente un solde de 181,5 millions de dinars à la clôture du premier semestre de l'exercice 2025, marquant une hausse de 15,72 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce poste est constitué principalement :

- du solde du compte courant des associés, pour un montant de 40 millions de dinars ;
- des dépenses engagées au titre des travaux de réhabilitation et de modernisation de l'hôtel El Aurassi, pour un solde restant à assainir de 36,12 millions de dinars ;
- de prestations réalisées pour le compte de l'ISHT, évaluées à 10,3 millions de dinars ;
- aux avances et acomptes versés à des fournisseurs, s'élevant à 28,6 millions de dinars ;
- ainsi que des dépenses engagées au titre des travaux de réhabilitation et de modernisation de l'hôtel Rym de Beni-Abbés, s'élevant à 14,4 millions de dinars.
- des frais d'assurances SAA comptabilisés d'avance pour 42,9 millions de dinars.

La progression modérée de cette rubrique traduit une stabilité des créances hors exploitation, dont le suivi rigoureux permet de garantir leur régularisation dans des délais raisonnables.

TROIS- Impôts et assimilés :

À la clôture du premier semestre de l'exercice 2025, la rubrique « Impôts et assimilés » affiche un solde de 158 millions de dinars, composé essentiellement de créances fiscales en attente de régularisation.

Ce solde comprend notamment :

- la TVA à récupérer ;
- les acomptes provisionnels versés en 2012 au titre de l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS), pour un montant de 15,1 millions de dinars, conformément aux obligations déclaratives mensuelles (formulaire Gn°50) ; dont le dossier contentieux sera examiné le 10/12/2025 par la commission centrale de recours des impôts (CCR).
- un précompte fiscal sur l'IBS, s'élevant à 40,5 millions de dinars.

La rubrique intègre également un litige fiscal en cours, d'un montant de 78,7 millions de dinars, actuellement soumis à l'examen du Conseil d'État.

Un suivi rigoureux est assuré sur l'ensemble de ces créances fiscales, en vue de leur régularisation dans les meilleurs délais, tout en veillant au respect des dispositions fiscales en vigueur.

QUATRE-Trésorerie :

À fin Juin 2025, la trésorerie enregistre une amélioration exceptionnelle de 120% par rapport à l'exercice précédent, atteignant un niveau de **2 997,7** millions de dinars.

Cette performance s'explique principalement par la hausse significative du chiffre d'affaires, en progression de plus de 15,43 % par rapport au premier semestre 2024, ainsi que par les efforts soutenus de recouvrement des créances atteignant un taux d'encaissement de 43,66% par rapport à fin juin 2024, ainsi que le rééchelonnement des emprunts bancaires et trésor, qui ont contribué à renforcer les flux de trésorerie et à améliorer la liquidité globale de l'entreprise.

5.6.2 Passif

Le Système Comptable Financier (**SCF**) a introduit de nouvelles notions relatives au passif du bilan. Désormais, le passif est défini comme l'ensemble des obligations actuelles de l'entité résultant d'événements passés, dont l'extinction entraînera une sortie de ressources représentant des avantages économiques pour l'entité.

Le passif est qualifié de courant lorsqu'il répond à l'un des critères suivants :

- il est appelé à être réglé dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou
- il doit être remboursé dans les douze (12) mois suivant la clôture de l'exercice.

À l'inverse, tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

Une exception est toutefois prévue pour les passifs financiers à long terme. En effet, même si le règlement des intérêts liés à ces passifs intervient dans les douze mois suivant la date de clôture, ils restent classés en passifs non courants, en cohérence avec la nature de l'échéance réelle de l'obligation.

5.6.2.1 Capitaux Propres :

Au 30 Juin 2025, les capitaux propres s'élèvent à **4 190 989 622,21 DA**, contre **3 876 925 351,82 DA** à la clôture du premier semestre de l'exercice 2024, soit une progression notable. Cette amélioration résulte directement des résultats positifs enregistrés au cours du premier semestre de l'exercice 2025, ainsi que de la mise en œuvre des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la SPA EGH Chaîne El Aurassi, tenue le 15 juin 2025.

La structure des capitaux propres au 30 juin 2025 se détaille comme suit :

• Capital émis	: 1 500 000 000,00 DA
• Primes et réserves	: 2 858 602 621,01 DA
• Résultat positif du 1 ^{er} semestre 2025	: 220 475 120,76 DA
• Autres capitaux propres - Report à nouveau	: -388 088 119,56 DA
Total des capitaux propres	: 4 190 989 622,21 DA

5.6.2.2 Les passifs non courants :

Les passifs non courants affichent un montant de 5 564 920 288,79 DA à la date du 30 juin 2025. Il s'agit d'un endettement envers des tiers composé de :

▪ Emprunt CPA « Rénovation »	4 267 522 745,41 DA
▪ Emprunt Trésor « Rénovation »	823 023 684,35 DA
▪ Dépôts et cautionnements reçus	14 153 134,69 DA
▪ Autres dettes non courantes	984.059,95 DA
▪ Provisions & produits constatés d'avance	459 236 664,39 DA

Les passifs non courants sont constitués principalement de trois (03) emprunts principaux, dont deux contractés auprès du Crédit Populaire d'Algérie, constitués de huit (08) conventions de crédits mobilisables portant sur le financement de l'opération de rénovation de l'hôtel El-Aurassi et de l'hôtel Rym de Béni-Abbés.

L'emprunt contracté auprès du Crédit Populaire d'Algérie, dans le cadre du financement de l'opération de rénovation de l'hôtel EL-Aurassi et de l'hôtel Rym a fait l'objet à nos demandes introduites en Mars et Mai 2024 d'un rééchelonnement, selon une première décision du Comité de crédit de la Direction Générale datée du 12 Juin 2024, suivie d'une seconde décision, également à notre demande datée du 02 Juillet 2024.

Cette dernière décision s'est traduite, pour l'emprunt principal, par un glissement des échéances de deux (02) ans et une extension de la période de remboursement de six (06) ans, avec maintien de la bonification, conformément à l'instruction N°03/DG/2023 du 27/07/2023.

Quant aux autres emprunts au nombre de quatre (04), ils ont bénéficié d'un glissement d'échéances de deux (02) ans, avec maintien de la bonification, conformément à l'instruction N°03/DG/2023 du 27/07/2023.

Des réserves ont été émises par l'entreprise sur cet endettement, selon courrier daté du 19 Septembre 2024, visant les commissions d'engagements imputées et prélevés à tort et le niveau atteint par le différé capitalisée, courrier demeuré sans suite à ce jour.

Le troisième emprunt avait été contracté, auprès du Trésor Public pour un montant initial de 438 910 111,00 DA, libérable par tranche sur présentation de pièces justificatives.

Cette enveloppe initiale a été révisée par voie d'avenant N°01 pour être portée à 1.308,3 Millions de DA, destinée à financer les opérations de modernisation des unités du Sud et principalement les unités Boustène de Ménée et Mehri d'Ouargla.

Comme souligné plus haut, l'endettement vis-à-vis du Trésor public a fait l'objet également à notre demande et à la demande introduite à l'échelle du Groupe HTT d'une décision de rééchelonnement sur une durée de remboursement portée à dix (10) ans et d'un différé de deux (02) ans, dont un avenant modificatif portant N°03 a été signé le 16 juin 2025 par les deux parties, sans intérêts intercalaires et avec maintien du taux bonifié.

5.6.2.3 Les passifs courants :

Au 30 juin 2025, les passifs courants s'élèvent à **861 280 926,65 DA**. Ils se décomposent comme suit :

- **Fournisseurs et comptes rattachés** : 249 058 600,97 DA
- **Impôts** : 194 605 950,48 DA
- **Autres dettes** : 417 616 375,20 DA
- Total des passifs courants** : **861 280 926,65 DA**

UN– Fournisseurs & comptes rattachés :

D'un montant global de 249 millions de dinars, est principalement constitué de dettes fournisseurs à court terme enregistrées par l'unité hôtelière El Aurassi, pour un montant de 218,5 millions de dinars. Sur le total des dettes fournisseurs et comptes rattachés, un montant de 30,5 millions de dinars est imputable aux autres unités hôtelières du Sud.

DEUX– Impôts :

Ce poste enregistre un montant de 194,6 millions de dinars, correspondant aux impôts et taxes sur le chiffre d'affaires, tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la taxe de séjour perçue pour le compte de l'État, ainsi que d'autres taxes fiscales.

TROIS – Autres dettes :

D'un montant global de 417,6 Millions de DA, cette rubrique recouvre principalement le solde du compte courant associés vis-à-vis de l'actionnaire principal, l'ex : SGP Gestour, dont le montant s'élève à 40,0 Millions de DA.

Le solde restant représente respectivement la rémunération du personnel (IDR& droits aux congés), pour un montant de 97,5 millions de dinars ; les avances reçues des clients, s'élevant à 74,2 millions de dinars ; les organismes sociaux, pour 97,2 millions de dinars ; les autres retenues à la source pour le compte des impôts pour 10,2 millions de dinars ; des opérations sur avenants de rénovation de l'unité El-Aurassi, ainsi que créances sur cessions des immobilisations corporelles qui restent à assainir pour un montant de 9,3 millions de dinars ; les dividendes à payer aux actionnaires et petits porteurs, pour un montant de 3,9 millions de dinars ; et enfin, la garantie de bonne exécution, inscrite à hauteur de 83 millions de dinars, logée dans le compte des autres créditeurs.

5.7 Présentation de la structure normalisée du bilan au 30/06/2025:

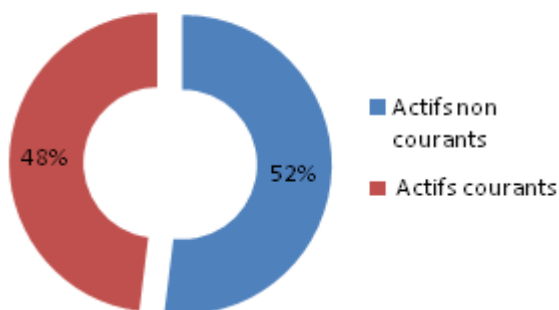
EN KDA

<u>Actifs non courants</u>	<u>5 514 832,80</u>	<u>Capitaux propres</u>	<u>4 190 989,62</u>
Immobilisations incorporelles	4 637,91	Capital social	1 500 000,00
Immobilisations corporelles	5 273 184,01	Primes et réserves	2 858 602,62
Immobilisations en cours	1 079,78		
Immobilisations financières	118 577,68	Autres capitaux propres	543 416,31
Impôts différés actif	117 353,43		
<u>Actifs courants</u>	<u>5 102 358,03</u>	Report à nouveau	-931 504,43
Stocks	808 025,81	Résultat de l'exercice	220 475,12
Créances	1 303 592,53		
Disponibilités	2 990 739,69	<u>Passifs non courants</u>	<u>5 564 920,29</u>
		Dont Emprunts CPA & Trésor	5 104 699,56
		<u>Passifs courants</u>	<u>861 280,93</u>
		Fournisseurs comptes rattachés	249 058,60
		Impôts	194 605,95
		Autres dettes	417 616,38
TOTAUX	<u>10 617 190,84</u>	TOTAUX	<u>10 617 190,84</u>

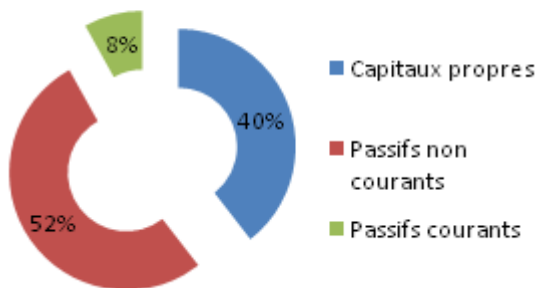
NB: Il s'agit de valeurs nettes comptables, déduction faite des amortissements, des provisions et des pertes de valeurs.

La structure du bilan exprimée en valeur relative, se présente comme suit :

Bilan Actif au 30 juin 2025



Bilan Passif au 30 juin 2025



5.8 Les ratios de structure financière comparés par 1^{er} semestre de 2023 à 2025 :

Ces ratios sont au nombre de quatre (04) et permettent de mesurer :

- L'équilibre structurel actif et passif
- L'indépendance financière
- La structure de l'actif
- La solvabilité

6-4-1 Ratio de financement permanent :

$$R1 = \frac{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}{\text{ACTIF IMMOBILISE}}$$

DÉSIGNATION PÉRIODES	1 ^{er} sem.2023	1 ^{er} sem.2024	1 ^{er} sem.2025
R1	1,43	1,44	1,81

A la fin de l'exercice 2024, l'entreprise affiche une amélioration notable de sa gestion financière et opérationnelle. Le ratio de financement permanent s'élève à 1,7 contre 1,5 en 2023, témoignant d'un renforcement de la structure financière.

Cette progression traduit une meilleure couverture des actifs immobilisés par des ressources stables, renforçant ainsi la solvabilité à long terme. Elle reflète également une gestion optimisée des ressources et une orientation stratégique favorable à la pérennité et à la rentabilité de l'activité.

6-4-2 Ratio d’indépendance financière :

$$R2/1 = \frac{\text{CAPITAUX PROPRES}}{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}$$

DÉSIGNATION PÉRIODES	1 ^{er} sem.2023	1 ^{er} sem.2024	1 ^{er} sem.2025
R2/1	0,41	0,47	0,43

Le ratio d’indépendance financière a progressé de 0,44 en 2023 à 0,42 en 2024, reflétant une amélioration de l’autonomie financière de l’entreprise. Cette évolution montre que l’entreprise dépend moins des financements externes à long terme, renforçant ainsi sa solidité financière.

$$R2/2 = \frac{\text{ACTIF CIRCULANT}}{\text{DETTES A COURT TERME}}$$

DÉSIGNATION PÉRIODES	1 ^{er} sem.2023	1 ^{er} sem.2024	1 ^{er} sem.2025
R2	2,68	2,35	2,45

Le ratio de liquidité générale est passe de 2,35 à fin juin 2024 à 2,45 en 2024, cette évolution traduit une progression significative de la capacité de l'entreprise à couvrir ses engagements financiers à court terme.

6-4-3 Ratio de liquidité de l’actif :

$$R3 = \frac{\text{ACTIF CIRCULANT}}{\text{ACTIF TOTAL}}$$

DÉSIGNATION PÉRIODES	1 ^{er} sem.2023	1 ^{er} sem.2024	1 ^{er} sem.2025
Ratio de liquidité de l’actif	0,22	0,20	0,20

Ce ratio mesure l’importance relative de l’actif circulant par rapport au total de l’actif. Une situation stable du ratio est relevée à la fin du premier semestre 2025, en comparaison avec les données de l’exercice précédent.

6-4-4 Ratio de solvabilité générale :

$$R4 = \frac{\text{ACTIF TOTAL}}{\text{CAPITAUX ETRANGERS}}$$

DÉSIGNATION PÉRIODES	1 ^{er} sem.2023	1 ^{er} sem.2024	1 ^{er} sem.2025
Ratio de solvabilité générale	1,83	2,05	1,91

Ce ratio mesure le degré de sécurité dont jouissent les créanciers à long et à court terme. Il doit être supérieur à 1, ce qui est observé sur les périodes considérées.

6-4-5 Le fonds de roulement :

Il est défini comme étant la masse des ressources permanentes qui contribue au financement des actifs. Il est obtenu par la différence entre les capitaux permanents et les actifs immobilisés, ce qui donne les résultats suivants :

DÉSIGNATION PÉRIODES	1 ^{er} sem.2023	1 ^{er} sem.2024	1 ^{er} sem.2025
Besoin en Fonds de Roulement	1 308 130,46	1 069 719,05	1 250 337,41
Nbre de jours du Chiffre d’Affaires	448 jours	355	359

7/- Evolution de la situation économique en fin juin 2025 :

7-1 Les produits :

RUBRIQUES	REALISATIONS			BUDGET	
	1 ^{er} sem.2024	1 ^{er} sem.2025	Evolution en %	1 ^{er} sem.2025	%
Chambres	516 185 991	633 795 120	22,78%	517 953 455	38,4%
Denrées	423 163 496	478 494 590	13,08%	557 495 982	41,3%
Boissons	78 968 442	82 855 148	4,92%	101 888 196	7,6%
Divers	67 621 691	58 402 491	-13,63%	170 773 003	12,7%
Chiffre d'affaires Global	1 085 939 619	1 253 547 349	15,43%	1 348 110 636	99,98%
Dont : Devises	89 010 603	66 818 805	-24,93%		
Produits financiers	2 843 440	40 552 793	1326,19%	230 000	0,02%
Total des produits d'exploitation	1 088 783 059	1 294 100 142	18,86%	1 348 340 636	100,00%
Autres produits	26 962 428	45 728 568	69,60%	0	
Total des produits	1 115 745 487	1 339 828 710	20,08%	1 348 340 636	-100,00%

Le premier semestre 2025 a été marqué par une amélioration significative de l'activité, avec une croissance estimée à 15,43 % par rapport au premier semestre de l'exercice 2024. Cette progression intervient à l'occasion de la treizième année de la réouverture de l'hôtel El-Aurassi, après sa rénovation et sa mise en conformité avec les standards internationaux des établissements cinq étoiles.

Au titre du premier semestre de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires généré par l'activité principale de la chaîne s'est élevé à **1 253,5** millions de dinars, dont **1 156,1** millions de dinars réalisés par l'établissement El-Aurassi. Les autres unités du sud, affiliées à la chaîne EGH El-Aurassi, ont contribué à hauteur de **97,4** millions de dinars.

Le chiffre d'affaires, réparti par unité, s'établit comme suit :

- **Unité El-Mehri :** 13,8 millions de DA
- **Unité El-Boustène :** 56,1 millions de DA
- **Unité Rym :** 27,5 millions de DA

Par ailleurs, les autres produits s'établissent à 86,2 MDA à fin juin 2025, en hausse de 56,4 MDA par rapport au premier semestre 2024 qui a enregistré 29,8 MDA. Cette hausse résulte principalement de la reprise sur provisions de 8,0 MDA, des gains de change des devises de 37,1 MDA, des remboursements des sinistres de 1,4 MDA, gratuits de 1,7 MDA, et 7,38 MDA de sponsoring, à l'occasion de la cérémonie de 50^{ème} anniversaire de l'inauguration de l'hôtel El Aurassi.

7-1-1 Hébergement :

Le chiffre d'affaires portant sur l'activité hébergement s'élève à 633,8 Millions de DA, dont 570,4 Millions de DA proviennent de l'activité hébergement de l'unité El-Aurassi, soit 90,0% du chiffre d'affaires global.

Les autres unités du sud ont enregistré globalement un chiffre d'affaires hébergement de 63,4 Millions de DA.

Le Chiffre d'affaires est ventilé par unité comme suit :

- Unité El-Mehri : 8,6 Millions de DA, avec un taux d'occupation chambres de 27,01%
- Unité El-Boustène : 39,0 Millions de DA, avec un taux d'occupation chambres de 56,79%
- Unité Rym : 15,8 Millions de DA, avec un taux d'occupation de chambres de 9,68%.

Sur le plan physique, le nombre de chambres louées est de 70.941 chambres, avec un taux d'occupation moyen de 30,65%. Il est en hausse, de plus 34,2%.

Le nombre de nuitées réalisées à fin 2024 sont de 85.862 nuitées dont 31.564 nuitées réalisées avec une clientèle étrangère.

L'unité El-Aurassi, concourt par une forte participation à la réalisation de ces données physiques avec 55.934 chambres louées et un taux d'occupation de 34,3%.

7-1-2 Restauration :

Le chiffre d'affaires restauration dans son ensemble y compris l'activité des banquets s'élève à 561,3 Millions de DA dont 527,4 Millions de DA proviennent de l'entité El-Aurassi, soit 93,96 % du chiffre d'affaires restauration avec un taux de fréquentation restaurant de 21,99%.

Le chiffre d'affaires réalisé par les autres unités du sud, en matière de restauration se chiffre globalement à 34,0 Millions de DA, ventilé par unité comme suit :

- Unité El-Mehri : 5,2 Millions de DA, avec un taux de fréquentation restaurant de 8,81 %.
- Unité El-Boustène : 17,1 Millions de DA, avec un taux de fréquentation restaurant de 42,71 %.
- Unité Rym: 11,7 Millions de DA, avec un taux de fréquentation restaurant de 10,88 %.

Sur un nombre de couverts servis de 66.252 couverts, 57 269 couverts ont été réalisés par l'entité EL-Aurassi, dont, notamment 26.289 couverts réalisés par les banquets, soit 86,4% du volume global des couverts servis.

7-1-3 Divers :

Les activités annexes ont connu sur le premier semestre 2025, une baisse du chiffre d'affaires, comparativement au premier semestre 2024, elle est de l'ordre de -13,63 %, pour atteindre un montant cumulé des divers de 58,40 millions de dinars, provenant en quasi-totalité de l'activité de l'unité EL-Aurassi soit 58,36 millions de dinars.

UTILISATION DES CAPACITES INSTALEES

RUBRIQUES	REALISATIONS		
	1 ^{er} sem.2024	1 ^{er} sem.2025	Evolution en valeur et en %
Nombre de chambres louées	36 873	37 693	820
Taux d'occupation	27,28%	34,00%	24,63%
Nuitées réalisées	39 170	48 652	9 482
Nuitées nationaux	22 934	28 917	5 983
Nuitées étrangers	16 236	19 735	3 499
Taux de fréquentation nuitées	17,81%	28,55%	60,28%
nombre de couverts servis dont	52 808	66 252	13 444
- Banquets	17 994	26 289	8 295
Taux de fréquentation restauration	15,11%	21,99%	45,53%

7-2 Les charges :

RUBRIQUES	REALISATIONS			PREVISIONS	
	1 ^{er} sem.2024	1 ^{er} sem.2025	Evolution en %	1 ^{er} sem.2025	%
Coût des boissons	14 307 676	17 115 829	19,63%	20 907 201	-18,13%
Matières et Fournitures consommées	224 846 295	239 328 813	6,44%	445 368 114	-46,26%
dont :					
Coût des denrées	179 740 160	172 655 425	-3,94%	193 288 310	-10,67%
Services & autres Services externes	62 064 137	64 435 851	3,82%	126 741 749	-49,16%
Charges du personnel	411 027 924	404 256 901	-1,65%	421 541 231	-4,10%
Impôts et taxes	14 653 399	15 324 738	4,58%	13 766 600	11,32%
Charges financières	76 248 030	73 665 067	-3,39%	6 199 740	1088,20%
Autres charges opérationnelles	38 964 555	40 319 405	3,48%	3 478 960	1058,95%
Dotations aux amortissements & prov	310 660 699	267 702 841	-13,83%	332 525 884	-19,49%
Total des charges exploitation	1 152 772 715	1 122 149 443	-2,66%	1 370 529 479	-18,12%
Autres charges	10 046 890	-2 795 853	-127,83%	0	0%
Total des charges de l'exercice	1 162 819 605	1 119 353 590	-3,74%	1 370 529 479	-18,33%

7-2-1 Les charges d'exploitation :

Le premier semestre de l'année 2025 a été marqué par une baisse des charges d'exploitation qui de l'ordre de -3,74%, en comparaison avec les données du premier semestre de l'exercice 2024.

Sur ce, les charges de l'exercice se chiffrent à 1 119,3 Millions de DA, contre 1 162,8 Millions de DA à fin juin 2024.

Pour la seule unité EL-Aurassi, les charges d'exploitation s'élèvent à 938,1 Millions de DA, soit 83,81 % des charges globales d'exploitation.

Les autres unités du sud relevant de l'EGH Chaîne EL-Aurassi totalisent des charges d'exploitation pour un montant de 181,2 Millions de DA, elles sont ventilées par unité comme suit :

- Unité El-Mehri : 37,2 Millions de DA
- Unité El-Boustène : 63,6 Millions de DA
- Unité Rym : 80,4 Millions de DA

Les consommations de denrées et boissons sont globalement de 189,77 Millions de DA, rapportées pour chacune d'elles, au chiffre d'affaires de l'activité considérée, les ratios des denrées et boissons se situe dans la norme généralement admise dans l'activité hôtelière. Ces ratios sont respectivement de 27,66% et 20,66 %.

Les services extérieurs cumulés ont connu une hausse, elle est de 49,79%, pour s'établir à 64,4 Millions de DA. Ce poste recouvre pour l'essentiel, avec l'application du Système Comptable Financier, les assurances, les abonnements de connexions internet et lignes spécialisées, les frais financiers courants et bien d'autres charges.

Les frais de personnel cumulés ont enregistré une hausse de 1,65 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique essentiellement par les promotions et avancements accordés au personnel.

Cette masse des frais de personnel s'élève à 404,2 Millions de DA contre 411,0 Millions de DA engagés à fin juin 2024. Elle comprend également la provision constituée sur les droits aux congés dus, ainsi que les charges patronales y afférentes.

Le ratio des frais de personnel de la chaîne El-Aurassi s'élève à 32,25 % du chiffre d'affaires global, se situant ainsi dans des proportions conformes aux standards de référence du secteur. Ce niveau traduit une maîtrise satisfaisante des charges salariales au regard des performances d'exploitation.

Les frais du personnel engagés par l'entité EL-Aurassi sont de 360,5 Millions de DA soit 89,16% de la masse globale des frais du personnel, avec un ratio frais du personnel de 31,1%.

Les autres unités du sud relevant de l'EGH Chaîne EL-Aurassi, totalisent un montant des frais du personnel de 43,7 Millions de DA, ventilés par unité comme suit :

- Unité Mehri : 13,6 Millions de DA, avec un ratio frais du personnel de 99,0%.
- Unité EL-Boustène : 18,3 Millions de DA, avec un ratio frais du personnel de 32,6%.
- Unité Rym : 11,8 Millions de DA, avec un ratio frais du personnel de 42,8%

Rapportés à la valeur ajoutée, les frais du personnel représentent un ratio de 43,34 %.

Sur cette masse des frais du personnel, le volet formation et la rémunération des apprentis se chiffre à 3,2 Millions de DA.

Les impôts et taxes cumulés accusent une hausse, elle est de 4,58 %, elle s'explique par la constations de la taxe sur l'activité professionnelle suite à des encaissements perçus sur les créances antérieures. Il est à rappeler que les dispositions de la loi de finances 2023 pour 2024, ont exemptées la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) sur le chiffre d'affaires réalisé et encaissé à partir de l'exercice 2024. Les encaissements des créances antérieurs à 2024 sont exigibles à la TAP.

Au titre de l'exercice écoulé, les charges financières se sont établies à 73,6 millions de dinars algériens (DA). Elles représentent les pertes de change supportées par l'entreprise, en rapport avec la fluctuation des cours de la devise, pour un montant de 6,8 Millions de DA, et les intérêts sur emprunt pour un montant de 66,8 Millions de DA

Les charges opérationnelles s'élèvent à 40,3 millions de dinars algériens (DA). Elles sont constituées principalement des frais de restauration du personnel qui s'élèvent à 31,3 millions de DA, représentant 77,6 % du total de cette rubrique et des redevances et assistance logiciels informatique de 6,6 millions de DA.

Les annuités d'amortissement et les pertes de valeur ont enregistré une hausse de 7,89 %, atteignant un montant total de 267,7 millions de dinars algériens (DA). Sur ce total, 184,5 millions de DA concernent l'unité El-Aurassi.

Les autres unités situées dans le Sud totalisent un montant global de 83,2 millions de DA, réparti comme suit :

- Unité El-Mehri : 16,6 Millions de DA
- Unité EL-Boustène : 26,0 Millions de DA
- Unité Rym : 40,6 Millions de DA

7-2-2 Ratios de gestion :

RUBRIQUES	NORMES ADMISES	REALISATIONS			Evolution (2023/2024)	Evolution (2024/2025)	BUDGET	
		1 ^{er} sem.2023	1 ^{er} sem.2024	1 ^{er} sem.2025	en %	en %	1 ^{er} sem.2025	Ecart en %
RATIO DENREES								
<u>COUT DES DENREES</u>	31%							
CA DENREES	35%	42,9%	42,5%	27,66%	-0,93%	-34,91%	34,67%	20,07%
RATIO BOISSONS 1								
<u>COUT DES BOISSONS</u>	23%							
CA BOISSONS	à 27%	17,2%	18,1%	20,66%	5,23%	14,13%	20,52%	0,67%
RATIO BOISSONS 2								
<u>CA DES BOISSONS</u>								
CA DENREES	33%	19,7%	18,7%	17,32%	-5,08%	-7,40%	18,28%	-5,25%
RATIO FRAIS DE PERSONNEL								
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>								
CA GLOBAL	30%	34,1%	37,8%	32,25%	10,85%	-14,69%	31%	3,13%
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>								
VALEUR AJOUTEE		47,60%	52,40%	43,34%	10,08%	-17,28%	55,83%	-22,36%
BUDGET ALLOUE A LA FORMATION DU PERSONNEL								
<u>EN MILLIONS DE DA</u>	2%	2,7%	2,8%	1,02%	3,70%	-63,65%	1,61%	-36,78%
VALEUR AJOUTEE								
<u>EN MILLIONS DE DA</u>	9%	752,6	784,7	2 132,69	4,27%	171,78%	755,09	182,44%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION								
<u>EN MILLIONS DE DA</u>	8%	370,3	359,0	1 301,58	-3,05%	262,56%	319,78	307,02%
INVESTISSEMENTS NETS								
<u>EN MILLIONS DE DA</u>	-	6 143,1	5 893,6	5 514,8	-4,06%	-6,43%	-	
FONDS PROPRES								
<u>DETTES LMT</u>	-	0,68	0,87	0,75	27,94%	-13,44%	-	
CREANCES BRUTES SUR CLIENTS								
<u>EN MILLIONS DE DA</u>	-	1 080,60	842,8	1 113,3	-22,01%	32,09%	-	
DELAI MOYEN DE RECOUVREMENT DES CREANCES CLIENTS EN JOURS								
	-	301 jours	216 jours	254 jours	-28,24%	17,59%	-	
TRESORERIE NETTE								
<u>EN MILLIONS DE DA</u>	-	1197,0	1 362,6	2 990,74	13,83%	119,49%	1 582,25	89,02%
VALEUR AJOUTEE								
<u>CHIFFRE D'AFFAIRES</u>	-	0,72%	0,72%	0,74%	0,00%	2,78%	0,56%	32,14%
EFFECTIFS		724	747	794	3,18%	6,29%	789	0,63%
Dont :								
PERSONNEL DE SECURITE	-	83	85	96	2,41%	12,94%	90	6,67%
PERSONNEL CONTRACTUEL	-	127	129	176	1,57%	36,43%	172	2,33%

7-3 Résultats

EN DA

RUBRIQUES	REALISATIONS			PREVISIONS	
	1 ^{er} sem.2023	1 ^{er} sem.2024	1 ^{er} sem.2025	1 ^{er} sem.2025	%
Valeur ajoutée d'Exploitation	752 563 068	784 721 511	932 666 856,00	755 093 572	+24%
Excédent brut d'Exploitation	370 319 664	359 040 188	513 085 218	319 785 741	+60%
Résultat opérationnel	54 891 318	36 377 362	250 791 541	-16 219 103	-1 646%
Résultat financier	-322 117	-73 404 590	-33 112 273	-5 969 740	+455%
Résultat ordinaire (Brut)	51 669 200	-37 027 228	217 679 267	-22 188 843	-1 081%
Résultat ordinaire (Net)	53 510 333	-47 074 118	220 475 120	-22 188 843	-1 094%

Le premier semestre de l'exercice 2025 enregistre un résultat net bénéficiaire notable, en lien avec l'amélioration de l'activité en volume et la progression significative du chiffre d'affaires global, en hausse de 15,43 % par rapport au premier semestre de l'exercice 2024.

Le résultat net s'élève à 220,47 millions de dinars algériens (DA), marquant une progression exceptionnelle qui passe d'un résultat négatif à un résultat fortement positif de 568,36% par rapport à l'exercice précédent. Ce bénéfice contribuera à résorber une part importante des déficits accumulés durant les périodes antérieures.

7-4 Activité boursière pour le premier semestre 2025

L'activité boursière a été marquée par la stabilité du cours du titre EL- Aurassi qui est 400,00 DA l'action et ce jusqu'à la fin du premier semestre 2025.

Durant cette période aucune séance transigée n'a été enregistrée. Quant aux séances réalisées à blanc, elles sont au nombre de 73.

En ce qui concerne l'opération de dématérialisation des titres EL-Aurassi, elle a atteint à fin juin 2025 un volume de 651 156 actions.

7-5 Etat des frais de mission à l'étranger au titre du premier semestre 2025

Au cours du premier semestre de l'exercice 2025, l'entreprise n'a engagé aucun frais de mission à l'étranger. Aucune dépense relative aux déplacements professionnels hors du territoire national n'a été enregistrée durant la période considérée.

7-6 Effectifs par catégorie socio-professionnelle

L'effectif annuel moyen de la chaîne EGH El Aurassi pour le premier semestre de l'année 2025 s'élève à 837 employés, soit une augmentation de 49 agents (+6,22 %) par rapport à 2024 et de 66 agents (+8,56 %) par rapport à l'exercice 2023. Cette évolution prend en compte l'ensemble des recrutements et des départs intervenus entre le 1er janvier et le 30 juin 2025, en réponse à la reprise progressive de l'activité.

Il convient de noter que la hausse constatée en 2025 par rapport à 2024 concerne principalement la catégorie "exécution", qui a enregistré une augmentation de 18 employés (+4,40 %). En revanche, la catégorie "cadres" a connu une baisse de 16 employés (-22,22 %), tandis que la catégorie "maîtrise" a enregistré une progression de 15 employés (+4,89 %). Comparativement au premier semestre 2023, une progression est enregistrée dans les trois catégories socioprofessionnelles, répartie comme suit:

- +17 cadres (+23,94 %)
- +24 agents de maîtrises (+8,05 %)
- +25 agents d'exécutions (+06,22 %)

Répartition de l'effectif moyen du premier semestre 2025 par catégorie socioprofessionnelle:

- Exécution : 427 employés, soit 51,02 % de l'effectif total qui est de 837
- Maîtrise : 322 employés, soit 38,47 % de l'effectif total qui est de 837
- Cadres : 88 employés, soit 10,51 % de l'effectif total qui est de 837

Répartition par unité hôtelière – Comparaison 1^{er} semestre 2025 / 2024 / 2023 :

- Hôtel El Aurassi :
 - +94 agents par rapport à 2024 (+9,61 %)
 - +86 agents par rapport à 2023 (+13,35 %)
- Hôtel Rym Béni Abbès :
 - 08 agents par rapport à 2024 (-20,51 %)
 - 03 agents par rapport à 2023 (-18,42 %)
- Hôtel El Boustène El Menia :
 - 04 agents par rapport à 2024 (-7,84 %)
 - 06 agents par rapport à 2023 (-11,32 %)
- Hôtel El Mehri Ouargla :
 - 03 agents par rapport à 2024 (-9,38 %)
 - 07 agents par rapport à 2023 (-19,44 %)

Effectif moyen par unité du premier semestre 2025 :

- Hôtel El Aurassi : 730 employés
- Hôtel El Mehri : 29 employés
- Hôtel El Boustène : 47 employés
- Hôtel Rym : 31 employés

Par ailleurs, 634 employés de la chaîne sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI), représentant 75,75 % de l'effectif moyen du premier semestre 2025. Leur répartition par catégorie est la suivante:

- Cadres : 68
- Maîtrise : 241
- Exécution : 325

7-7 LES PERSPECTIVES DE LA CHAÎNE EL-AURASSI POUR LE SEUXIEME SEMESTRE DE L'EXERCICE 2025 :

Pour le deuxième semestre de l'exercice 2025, l'Entreprise de Gestion Hôtelière (EGH) Chaîne El-Aurassi s'est fixé pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires global de **2 832,74 millions de dinars** représentant **une réalisation de 97,51%** par rapport aux prévisions budgétaires. Cette projection repose sur un taux moyen d'occupation des chambres estimé à **34 %**, correspondant à **79 284** chambres à louer d'ici la fin de l'année 2025, ainsi qu'un taux de fréquentation des restaurants de **30 %**, avec un objectif de **206 450** couverts prévus, dont **74 825** couverts au titre de l'activité banquets.

Ces objectifs ont été arrêtés à l'échelle de la chaîne El-Aurassi, sur la base des prix moyens suivants :

- Pour l'unité El-Aurassi (Alger) :
 - **Prix moyen chambre** : 21 000 DA TTC
 - **Prix moyen restauration (y compris banquets)** : 6 900 DA TTC
- Pour les établissements du Sud (Ménée, Ouargla, Béni-Abbès) :
 - **Prix moyen chambre** : 6 700 DA TTC
 - **Prix moyen restauration** : 3 400 DA TTC

Les prévisions de clôture des charges totales pour l'ensemble de la chaîne sont maintenues et estimées à **2 598 millions de dinars**.

Sur cette base, le résultat net bénéficiaire attendu pour la fin de l'exercice 2025, à l'échelle de la Chaîne El-Aurassi, est estimé à **235,04 millions de dinars** soit **76,48%** de réalisations budgétaires.